



MISSION D’EVALUATION DES ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES ET RESULTATS DU PROJET
BIODEV2030 DANS SES 16 PAYS
D’INTERVENTION

RAPPORT D’EVALUATION

MARS 2023

ambition for biodiversity
**BIODEV
2030**



FUNDING



COORDINATION



IMPLEMENTATION

TABLE DES MATIERES

1. Résumé exécutif	5
a. Version française	5
Contexte	5
Méthode.....	5
Principaux résultats de l'analyse	5
Principales recommandations	7
b. Version anglaise	7
Context	7
Methodology.....	8
Main results from the analysis.....	8
Main opportunities for action / recommendations	9
2. Cadre général et objectifs de la mission.....	11
a. Cadre général	11
b. Objectifs.....	13
c. Approche générale	13
d. Mesures adoptées pour atténuer les limites identifiées à l'étude.....	14
3. Méthodologie adoptée	15
a. Grille pour l'analyse des (pistes d') EV.....	15
b. Conduite des entretiens avec les parties prenantes de BIODEV2030 dans ses 16 pays d'intervention.....	15
c. Elaboration des Fiches Pays	16
d. Atelier de restitution des conclusions du rapport final	17
4. Analyse des EV et réponse aux questions évaluatives.....	18
a. Etat des lieux des EV et du processus de dialogue dans les 16 pays	18
Catégories d'avancement du processus et état des lieux global	18
Etat des lieux dans les différents pays	19
Etat des lieux selon les opérateurs	19
Etat des lieux par secteurs et filières	20
Etat des lieux selon l'échelle de négociation	25
b. Evaluation des EV et des pistes d' EV et de la méthode apportée par le projet pour contribuer au Cadre Mondial.....	27
Pertinence des acteurs mobilisés	29
Cohérence avec le DIAG 1 et le DIAG 2.....	31
Potentiel de mise en œuvre des EV ou des pistes d'EV.....	33
Alignement des engagements avec le Cadre Mondial pour la biodiversité	36
Les autres critères (public, formalisé & opportunité de financement)	38
Récapitulatif des principaux facteurs de succès & obstacles au processus d'EV	40

c.	Recommandations.....	41
	Opportunités d'action / d'amélioration dans le cadre d'une réplique de la méthode BIODEV2030	41
	Opportunités d'action dans le cadre d'une phase 2 de BIODEV2030 (volet dialogue & EV)	42
5.	Annexes.....	43
a.	Liste des interlocuteurs interrogés.....	43

TABLE DES FIGURES ET ENCADRES

Figure 1: Avancement dans le processus d'engagement dans les filières / secteurs à la fin du projet BIODÉV2030	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2. Etapes du processus d'engagement atteint dans tous(tes) les secteurs et/ou filière du projet BIODÉV2030 par pays	19
Figure 3. Niveaux d'avancement dans le processus de dialogue selon les pays	19
Figure 4. Niveaux d'avancement dans le processus de dialogue selon les pays	20
Figure 5. Etapes du processus d'engagement atteint par secteur	21
Figure 6. Focus sur le secteur agriculture : étapes du processus atteint dans les différentes filières ..	21
Figure 7: Etapes du processus atteintes par échelle d'action	25
Figure 8. Régions impliquées dans le projet	26
Figure 9. Tableau récapitulatif des évaluations filières (base de données)	28
Figure 10. Mobilisation des acteurs pertinents et étapes du processus d'engagement	29
Figure 11. Mobilisation des acteurs privés et étapes du processus d'engagement.....	30
Figure 12. Mobilisation des acteurs publics et étapes du processus d'engagement.....	30
Figure 13. Exemple de comparaison de l'alignement entre les Scénarios d'engagement du DIAG 2 et les EV des acteurs au Sénégal dans le secteur de l'agriculture	33
Figure 14: Conditions facilitatrices et étapes du processus d'engagement	34
Figure 15: Echéances de mise en œuvre prévues selon le stade d'avancement des filières dans le processus d'engagement	35
Figure 16. Plans d'action prévus et étapes du processus d'engagement.....	35
Figure 17. Budget et étapes du processus d'engagement.....	35
Figure 18. Exemple de la notation "Kunming-Montréal" réalisée pour la filière foresterie au Bénin.....	36
Figure 19. Alignement des EV ou Pistes d'EV avec les cibles principales et secondaires dans les 4 premiers secteurs d'intervention de BIODÉV2030.....	38
Encadré 1: Les trois filières agricoles à succès	22
Encadré 2. Les différentes visions de l'échelle	26
Encadré 3. Focus sur les plateformes	31
Encadré 4. La success story de Madagascar	36
Encadré 5. La publicité de l'EV sur la filière Kava à Fidji	38
Encadré 6. L'implication du secteur bancaire : l'exemple de la Tunisie	39

1. RESUME EXECUTIF

a. Version française

Contexte

Finalisé en décembre 2022, le projet BIODEV2030 a permis de structurer et soutenir la tenue d'un dialogue dans 16 pays avec les parties prenantes issues de secteurs et filières identifié(e)s sur la base d'un diagnostic i) des menaces que ces secteurs faisaient peser sur la biodiversité ; ii) de leurs perspectives de développement ; et iii) de leur capacité à s'engager en faveur de la biodiversité. Cette démarche innovante et pilote proposée par BIODEV2030 s'intègre dans le contexte à présent renouvelé des ambitions mondiales pour la biodiversité. BIODEV2030 est intervenu dans 16 pays (Tunisie, Ouganda, Ethiopie, Kenya, Mozambique, Bénin, Burkina Faso, Guinée, Sénégal, République du Congo, Gabon, Cameroun, Madagascar, Vietnam, Fidji, Guyana) qui connaissent des contextes économiques, sociaux et politiques variés, et où les caractéristiques de la biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle ne sont pas homogènes.

Le choix de BIODEV2030 de centrer son approche sur des « engagements volontaires » (EV) pris par le secteur privé, pilier essentiel du développement, est une innovation qui devrait nourrir utilement un « agenda de l'action » du cadre Kunming-Montréal pour la biodiversité, au sein duquel les acteurs non étatiques ont un rôle central à jouer.

Méthode

La mission d'évaluation conduite par Altai Consulting s'est articulée autour de trois axes principaux. Elle a permis de : i) réaliser un état des lieux synthétique et structuré du processus de définition des EV ou pistes d'EV coconstruits par les acteurs mobilisés dans les 16 pays d'intervention ; ii) évaluer les résultats obtenus à la lumière de critères se fondant notamment, mais pas exclusivement, sur le document « Recommandations pour la formulation d'un engagement volontaire de qualité » produit dans le cadre du projet ; iii) évaluer l'alignement des EV, pistes d'EV ou scénarios d'engagement identifiés dans les diagnostics des secteurs (DIAG 2) avec les cadres structurants d'intervention du pays pour lutter contre l'érosion de la biodiversité (stratégies plans d'actions nationaux pour la biodiversité – SPANB – existants et objectifs et cibles du cadre Kunming-Montréal).

Cette mission s'est également inscrite dans une démarche plus générale de capitalisation menée par les opérateurs du projet visant à tirer les leçons de cette méthode innovante dans une perspective de réplication et de continuation.

Au total, 51 entretiens individuels approfondis ont été conduits en février et mars 2023 par Altai Consulting avec des parties prenantes de BIODEV2030. Afin de présenter les résultats du processus de dialogue et les (pistes d') EV obtenu(e)s dans chaque pays de manière synthétique et graphique, Altai a élaboré 16 Fiches Pays (disponibles en français et en anglais), qui viennent compléter le présent rapport.

Principaux résultats de l'analyse

Les EV constituent le résultat final d'un processus de dialogue ayant mobilisé les acteurs clés identifiés dans les DIAG 2 au sein de différents secteurs et/ou filières. Le processus d'avancement peut ainsi être caractérisé selon 3 catégories :

- **Catégorie 1 : EV discutés, négociés et approuvés** : cette catégorie rassemble les secteurs et/ou filières qui sont allés le plus loin dans le processus de dialogue. Des EV ont été définis, puis négociés et finalement approuvés par les parties prenantes à ce processus.
- **Catégorie 2 : Pistes d'EV discutées** : cette catégorie rassemble les secteurs et/ou filières dans lesquels a eu lieu une phase de dialogue sur les contours d'EV sans finaliser le processus et parvenir à la formalisation d'EV et à l'engagement des parties prenantes.

- **Catégorie 3 : Scénarios d'engagement du DIAG 2** : les parties prenantes au projet, issues du COPIL ou d'autres groupes de travail ou de concertation associés au projet, n'ont pas discuté les scénarios d'engagement issus du DIAG 2.

Au total, les secteurs et/ou filières sont majoritairement parvenu(e)s à des pistes d'EV (23 pistes d'EV discutées). 12 secteurs/filières ont discuté, négocié et approuvé des EV ; et 9 sont restés sur les scénarios d'engagement prévus dans les DIAG 2. La répartition par pays se présente comme suit :

Catégorie 1 : EV discutés, négociés et approuvés	Fidji, Madagascar, Ouganda, Sénégal, Tunisie, Vietnam	6 pays
Catégorie 2 : Pistes d'EV discutées	Burkina Faso, Bénin, Ethiopie, Guinée, Guyana, Kenya, Mozambique	7 pays
Catégorie 3 : Scénarios d'engagement du DIAG 2	Cameroun, Congo, Gabon	3 pays

Le secteur agricole est le plus représenté au sein des secteurs identifiés par les acteurs ayant participé au processus de sélection, et enregistre le plus d'EV. Au sein du secteur agricole, les acteurs ont choisi de travailler sur 14 différentes filières. Les filières agricoles étant allées le plus loin dans le processus d'engagement étaient, en majorité, déjà structurées au moment de la construction du projet.

Les acteurs miniers industriels se sont relativement peu mobilisés dans le processus de dialogue. Dans ce secteur, ce sont finalement surtout les faitières ou fédérations qui ont été impliquées.

Dans l'ensemble, tous les secteurs (agriculture, mines, pêche, forêt, élevage, énergie, infrastructures), se sont accordés sur des EV ou des pistes d'EV assez « classiques » (pratiques d'exploitation et de transformation, traçabilité et certification des pratiques, protection ou restauration de zones dégradées, etc.), et certaines dispositions peuvent même relever de la simple application de la réglementation en vigueur. Cependant, les processus de dialogue ont permis de mobiliser des acteurs nouveaux qui ne seraient pas forcément engagés à travers une autre approche et qui ont pu être sensibilisés aux enjeux liés à la protection de la biodiversité. Ils ont également permis à des acteurs publics et privés, mais aussi au sein d'une même chaîne de valeur par exemple, d'interagir et de prendre conscience de la nécessité d'établir un certain niveau de coordination et de collaboration.

S'agissant du processus de dialogue, l'échelle nationale ou régionale de l'intervention a pu être envisagée selon différentes modalités par les acteurs du projet. Le choix de l'échelle du dialogue a été évalué selon sa pertinence au regard du contexte d'intervention local (organisation administrative et niveau de décentralisation du pays, type d'acteurs, filière, enjeux de biodiversité, etc.). L'analyse a permis de constater que les acteurs pouvaient avoir une vision disparate du travail à l'échelle régionale, cette dernière étant considérée comme la première étape d'un projet amené à être répliqué ailleurs, ou au contraire comme zone d'intervention prioritaire de préservation de la biodiversité.

Les parties prenantes pertinentes privés et publiques ont globalement été intégrées dans les processus de dialogue et la combinaison des deux types d'acteurs a toujours permis d'aller plus loin dans le processus d'EV. Les modalités d'engagement ont été adaptées et ont pu évoluer au cours du projet (via des plateformes ou non) selon les acteurs à engager.

Les EV ou pistes d'EV obtenu(e) sont, pour la quasi-totalité, alignés avec les DIAG 1 (menaces) et DIAG 2 (pratiques néfastes) conduits dans les 16 pays d'intervention. On note que les EV ont tendance à être plus précis que les scénarios d'engagement des DIAG 2 et à se concentrer sur quelques pratiques et acteurs identifiés dans les DIAG 2.

La plupart des filières qui se sont engagées dans le processus ont inclus des conditions facilitatrices à la mise en œuvre des EV et pistes d'EV. La plupart de ces conditions sont orientées vers les moyens que devraient prendre l'Etat / l'administration centrale pour assurer leur mise en œuvre. Au-delà de ces conditions, les représentants des filières ont eu plus de difficultés à inscrire les pistes d'EV et les EV dans une dynamique de mise en œuvre (plan d'action, budget), principalement en raison du manque de temps alloué à la dernière phase de dialogue.

Peu de pistes de financement des EV ont été identifiées à ce stade, mais une quinzaine de rencontres avec des potentiels bailleurs / financeurs ont été organisées dans plusieurs pays. Il est intéressant de noter que les entreprises privées participant au processus ont pu être considérées par les autres acteurs comme de potentiels financeurs des EV. Enfin, à l'image de ce qui a été fait en Tunisie, le secteur bancaire a été considéré dans de nombreux pays comme un secteur important à engager pour créer un effet de levier via les conditionnalités de financement notamment.

Principales recommandations

Dans une perspective de réplique de la méthode BIODDEV2030 dans d'autres pays mais également dans la perspective de la deuxième phase qui démarrera en 2023, l'analyse a permis d'identifier quelques opportunités d'action et recommandations principales :

- **Allouer davantage de temps à la phase de dialogue et de négociation** afin d'assurer la prise de recul des acteurs sur les possibles engagements auxquels ils pourraient se soumettre ; mais aussi d'engager toute la chaîne hiérarchique ou fonctionnelle concernée par ces engagements.
- **Diversifier les modalités de facilitation du dialogue et outiller les équipes terrain – ou envisager un recours à une expertise externe – pour mener ces facilitations** : les réalités d'intervention dans 16 pays sont nécessairement très différentes et ces spécificités de contexte (culturel, politique, économique, etc.) doivent être prises en compte dans l'animation des dialogues.
- **Collaboration entre filières** : les pays ont sélectionné des filières assez similaires (riz, canne à sucre, etc.) ou le même type de filière (vivrière, maraîchère, de rente, etc.) et la communauté de projet BIODDEV2030 aurait pu créer des « groupes » collaboratifs entre filières qui auraient pu partager des bonnes pratiques à diffuser et échanger sur leurs méthodes d'engagement.
- **Réflexion sur les ambitions en matière d'EV** : à l'échelle du projet, il semble pertinent de réviser les ambitions (élevées) initialement prévues dans le cadre des « Recommandations pour la formulation d'un engagement volontaire de qualité » afin de prendre davantage en considération le temps et les moyens limités alloués à une telle intervention.

Dans la perspective de la phase 2 de BIODDEV2030, l'analyse suggère principalement que le projet puisse apporter un appui pour :

- Le montage de projets transformatifs des filières fondés sur les EV ou pistes d'EV ;
- Assurer un rôle d'« apporteur d'affaires » : BIODDEV2030 pourrait jouer un rôle de programme « référent » entre porteurs de projets et opportunités de financement extérieures existantes dans les pays d'intervention ;
- Accompagner les espaces de dialogues pertinents mis en place lors de la phase 1 du projet BIODDEV2030.

b. Version anglaise

Context

Finalized in December 2022, the BIODDEV2030 project has allowed to structure and support a dialogue process in 16 countries with stakeholders from identified sectors and industries, based on a diagnosis of i) the threats that these sectors pose to biodiversity; ii) their development prospects; and iii) their capacity to commit to biodiversity conservation. This innovative and pilot approach proposed by BIODDEV2030 is part of the renewed context of global ambitions for biodiversity. BIODDEV2030 was implemented in 16 countries (Tunisia, Uganda, Ethiopia, Kenya, Mozambique, Benin, Burkina Faso, Guinea, Senegal, Republic of Congo, Gabon, Cameroon, Madagascar, Vietnam, Fiji, Guyana) with varied economic, social and political contexts and where the characteristics of biodiversity and the threats it faces are not homogeneous.

BIODEV2030's choice to focus its approach on "voluntary commitments" (VCs) made by the private sector, an essential pillar of development, is an innovation that should usefully feed into an "action agenda" of the Kunming-Montreal Biodiversity Framework, in which non-state actors have a central role to play.

Methodology

The evaluation mission conducted by Altai Consulting focused on three main areas. Altai i) carried out a synthetic and structured inventory of the process of defining VCs or draft VCs co-constructed by the actors mobilized in the 16 intervention countries; ii) evaluated the results obtained in light of criteria based in particular, but not exclusively, on the document "Recommendations for the formulation of quality voluntary commitments" produced by BIODEV2030; iii) Assess the alignment of the VCs, draft VCs or commitment scenarios identified in the sector diagnoses (DIAG 2) with the country's structuring frameworks to combat biodiversity loss (existing National Biodiversity Strategies and Action Plans - NBSAPs - and the objectives and targets of the Kunming-Montreal framework).

This mission was also part of a capitalization process conducted by project operators to draw lessons from this innovative method with a view to replication and continuation.

In total, 51 individual in-depth interviews were conducted in February and March 2023 by Altai Consulting with BIODEV2030 stakeholders. To present the results of the dialogue process and the (draft) VCs obtained in each country in a synthetic and graphic way, Altai elaborated 16 Country Fact Sheets (available in French and English), which complement the present report.

Main results from the analysis

The VCs are the end result of a dialogue process that mobilized the key stakeholders identified in the DIAG 2 within different sectors and/or industries. The progress of the dialogue process can thus be characterized according to 3 categories:

- **Category 1: VCs discussed, negotiated and approved:** this category includes the sectors that have gone furthest in the dialogue process. VCs have been defined, negotiated, and finally approved by the stakeholders in this process.
- **Category 2: Draft VCs discussed:** This category includes sectors and/or value chains where a dialogue phase on VC outlines took place without finalizing the process and achieving formalization and stakeholder engagement.
- **Category 3: DIAG 2 commitment scenarios:** project stakeholders, from the project steering committee or other working / consultation groups associated with BIODEV2030, did not discuss commitment scenarios identified within the DIAG 2.

In total, most sectors of activity agreed on draft VCs (23 draft VCs discussed). 12 sectors discussed, negotiated, and approved VCs; and 9 remained at the stage of the commitment scenarios identified in the DIAG 2. The breakdown by country is as follows:

Category 1 : VCs discussed, negotiated and approved	Fiji, Madagascar, Uganda, Senegal, Tunisia, Vietnam	6 countries
Category 2: Draft VCs discussed	Burkina Faso, Benin, Ethiopia, Guinea Guyana, Kenya, Mozambique	7 countries
Category 3: DIAG 2 commitment scenarios	Cameroon, Congo, Gabon	3 countries

Agriculture is the most represented among the sectors identified by the actors who participated in the selection process. It registered the most VCs. Within the agricultural sector, stakeholders chose to work on 14 different value chains. The agricultural sectors that went the furthest in the engagement process were, for the most part, already structured at the time BIODEV2030 was implemented.

Industrial mining actors were not very involved in the dialogue process. In this sector, it was mainly the umbrella organizations or federations that were involved.

Overall, all sectors (agriculture, mining, fishing, forestry, livestock, energy, infrastructure) have agreed on relatively classic EV measures or avenues (harvesting and processing practices, traceability and certification of practices, protection or restoration of degraded areas, etc.), and some provisions may even simply fall under the application of existing regulations. However, the dialogue processes have made it possible to mobilize new actors who would not necessarily be involved through another approach and who have been made aware of the issues related to biodiversity protection. They have also allowed public and private actors, but also within the same value chain for example, to interact and become aware of the need to establish a certain level of coordination and collaboration.

In terms of the dialogue process, the national or regional scale of the intervention was considered in different ways by project stakeholders. The choice of the scale of the dialogue was chosen according to its relevance to the local intervention context (administrative organization and level of decentralization of the country, type of actors, sector, biodiversity issues, etc.). The analysis revealed that stakeholders had different visions of working at the regional level, with the latter being considered as the first stage of a project that could be replicated elsewhere, or on the contrary as a priority intervention area for biodiversity preservation.

The relevant private and public stakeholders were generally integrated into the dialogue processes and the combination of the two types of actors always made it possible to go further in the VC process. The modalities of engagement were adapted and evolved during the course of the project (via platforms or not), depending on which stakeholders took part in the dialogue.

The VCs or draft VCs are, for the most part, aligned with the DIAG 1 (threats) and DIAG 2 (harmful practices) conducted in the 16 intervention countries. However, VCs tend to be more specific and focus on a few practices and actors identified in DIAG 2.

Most sectors that engaged in the process included enabling conditions for the implementation of VCs and draft VCs. Most of these conditions are oriented towards the means that the State / central administration should take to ensure their implementation. Beyond these conditions, sector representatives had more difficulty placing VCs and draft VCs within an implementation dynamic (action plan, budget), mainly because of the lack of time allocated to the last phase of dialogue.

Few avenues for VCs funding were identified, but about 15 meetings with potential donors / funders were organized in several countries. It is interesting to note that private companies participating in the process were considered by the other actors as potential VC funders. Finally, as was done in Tunisia, the banking sector was considered in many countries as an important sector to engage to create a leverage effect through financing conditionalities.

Main opportunities for action / recommendations

From the perspective of replicating the BIODEV2030 method, the analysis identified a few opportunities for action and main recommendations:

- **Allocate more time to the dialogue and negotiation phase** in order to ensure that stakeholders can reflect on possible voluntary commitments they might take; but also, to engage the entire hierarchical or functional chain concerned by these commitments.
- **Diversify the methods of facilitating dialogue and equip field teams - or consider bringing in external expertise - to carry out these facilitations:** the realities of intervention in 16 countries are necessarily very different and these specific contexts (cultural, political, economic, etc.) must be taken into account in the facilitation of dialogues.
- **Collaboration between sectors:** the countries have selected fairly similar sectors and value chains (rice, sugarcane, etc.) or the same type of sector (food crops, vegetables, cash crops, etc.) and the BIODEV2030 project community could have created collaborative "groups" between sectors that could have shared good practices to be disseminated and exchanged on their methods of engagement.

- **Reflection on the ambitions in terms of VCs:** at the scale of the project, it seems relevant to revise the (high) ambitions initially planned in the framework of the "Recommendations for the formulation of good quality voluntary commitments" to better take into account the limited time and means allocated to such an intervention.

In the perspective of a potential phase 2 of BIODEV2030, the analysis suggests that the project could provide support to:

- Set up transformative projects in the value chains based on VCs or draft VCs;
- Ensure a role of "business provider": BIODEV2030 could play a role of "referral" program between project leaders and external funding opportunities existing in the countries of intervention;
- Support the relevant and active dialogue platforms set up during phase 1 of BIODEV2030.

2. CADRE GENERAL ET OBJECTIFS DE LA MISSION

a. Cadre général

Le projet BIODDEV2030, finalisé en décembre 2022, a permis de structurer et soutenir les conditions nécessaires à la tenue d'un dialogue dans 16 pays avec les parties prenantes issues des secteurs identifiés sur la base d'un diagnostic des menaces (DIAG 1), en fonction de 1) leurs impacts marqués sur la biodiversité, 2) leurs perspectives de développement, et 3) leur capacité à s'engager en faveur de la biodiversité. Ces parties prenantes, issues du secteur privé et accompagnées par les représentants des ministères clés et de la société civile, ont été mobilisées et ont travaillé sur, et parfois pris, des « engagements volontaires » (EV) ou identifié des pistes d'engagement pour assurer la prise en compte de la biodiversité dans leurs interventions et contribuer ainsi à ralentir son érosion, permettre la restauration des écosystèmes dégradés et réconcilier développement économique et préservation de la nature. Ces « graines » d'engagements ont donc été coconstruites, sur une base scientifique et objective, dans une démarche de dialogue la plus inclusive possible afin d'être pleinement appropriées par tous les acteurs en charge de contribuer à leur mise en œuvre.

Cette démarche innovante et pilote proposée par BIODDEV2030 s'intègre dans le contexte à présent renouvelé des ambitions mondiales pour la biodiversité, fixées par le récent Accord de Kunming-Montréal adopté fin 2022 au Canada. Pour renforcer et stimuler la mise en œuvre effective de ces jeunes EV ou le passage des pistes d'engagement aux EV, il semble important qu'ils puissent s'inscrire dans ce cadre et donc se traduire dans les Stratégies et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) et les politiques sectorielles.

BIODDEV2030 intervient dans 16 pays qui connaissent des contextes économiques, sociaux, politiques différents et où les caractéristiques de la biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle ne sont pas homogènes. Néanmoins, tous ces pays ont des économies en développement dont une part importante du PIB est issue des secteurs primaires (plus de 20% en moyenne dans les 16 pays¹), responsables des impacts les plus importants sur la biodiversité. La croissance démographique et la demande alimentaire qui en découle impliquent par ailleurs que cette tendance est à la hausse. Or, le changement d'utilisation et l'utilisation des terres constituent les principaux moteurs d'érosion de la biodiversité, et dans 30%² des cas, ces changements sont stimulés par la demande de produits alimentaires à l'échelle nationale ou internationale.

L'identification de l'agriculture comme secteur à mobiliser dans tous les pays d'intervention témoigne de la reconnaissance de l'importance de ce secteur par les parties prenantes nationales. Même si les filières impactantes diffèrent dans les 16 pays, les cultures vivrières ou de rente révèlent des dynamiques communes qui impactent le milieu : fragmentation des habitats, dégradation des sols, pollution, etc. Au sein du secteur agricole, l'élevage pastoral nomade ou sédentaire, maillon essentiel et ancestral de l'économie notamment en Afrique de l'Ouest et de l'Est, exerce aussi des pressions sur la biodiversité (surpâturage, dégradation des sols, espèces invasives).

Autre facteur de changement d'usage des terres mais également source de pollution et déforestation, l'extraction minière est un moteur d'érosion de la biodiversité au Burkina Faso, au Gabon, en Guinée, au Guyana, à Madagascar, au Cameroun, au Congo, au Mozambique, au Sénégal, et en Tunisie. Exploités artisanalement (entre 20% et 80% de la production minière mondiale selon les filières³) ou à l'échelle industrielle, les ressources des sous-sols connaissent une demande soutenue et

¹ World Bank, 2020, 2020 State of the Artisanal and Small Scale Mining Sector; Vergez, A., 2022, Mainstreaming biodiversity into priority economic sectors. Lessons from the assessment of main threats in 16 BIODDEV2030 pilot countries (IUCN Publishing)

² Irwin, A., Geschke, A., Brooks, T.M., Siikamaki, J., Mair, L. and Strassburg, B.B.N. (2022). 'Quantifying and categorising national extinction-risk footprints', Scientific Reports 12: 5861

³ World Bank, 2020, 2020 State of the Artisanal and Small Scale Mining Sector

notamment dans un contexte de développement technologique à l'échelle internationale (énergies renouvelables, composants électroniques, etc.). L'engagement des acteurs du secteur pour une mine responsable intégrant la conservation de la biodiversité est par conséquent une nécessité autant qu'une opportunité pour le projet. Cela implique d'inclure l'aval des filières minières et notamment les importateurs et consommateurs finaux dans la dynamique de négociation des EV.

Source et puits de carbone et écosystème essentiel à l'équilibre des cycles naturels, la forêt est menacée dans les pays d'intervention de BIODDEV2030 par : la gestion non durable des ressources en bois d'œuvre, la surexploitation des ressources non ligneuses, la dégradation du milieu associé à des plantations en mono culture ou l'utilisation d'intrants nocifs, l'utilisation des ressources pour la fourniture d'énergie et/ou de chauffage, etc.

Enfin, si 14 des 16 pays de BIODDEV2030 sont des pays côtiers (tous sauf l'Ouganda et le Burkina Faso), **seuls 4 pays ont décidé de travailler sur des engagements dans le secteur de la pêche** et ce alors même que l'impact, au niveau global, de la pêche (industrielle et artisanale) sur la biodiversité marine, et notamment les stocks halieutiques, est importante avec 34% des stocks mondiaux surexploités⁴. La demande croissante en produits de la mer dans une optique de sécurité alimentaire notamment pourrait renforcer cette tendance si des mesures adéquates ne sont pas prises par les acteurs de la filière pour améliorer les pratiques de pêche. A Fidji, à Madagascar (filière crevette), au Mozambique, au Vietnam (filière aquacole d'espèces d'eau de mer / saumâtre) et au Sénégal, les acteurs se sont engagés en ce sens.

Le tableau ci-dessous récapitule les secteurs économiques sélectionnés dans les différents pays d'intervention de BIODDEV2030.

Pays	Secteurs économiques					Région
	Agriculture	Elevage	Expl. forestière	Mines/ extractifs	Pêche	
Bénin	Riz & soja [Coton]		Bois d'œuvre Sylviculture			
Burkina Faso	Coton	Elevage pastoral		Or (industriel & orpaillage)		
Cameroun	Plantations et agriculture vivrière			(Infrastructures)		
Congo	Filières à définir			Filières à définir		
Éthiopie	Céréales Café	Elevage pastoral	Bois énergie			Eco-région Bale et Forêts Sud-Ouest
Fidji	Kawa				Pêche côtière	
Gabon	Filières à définir			Aurifère Carrières		
Guinée	[Fruits & légumes Riz]		[Bois d'œuvre]	Or (orpaillage)		
Guyana	Riz et canne à sucre			Aurifère		
Kenya	Horticulture (tomate)	Elevage pastoral	Bois énergie			Zones arides (comté Kajiado)
Madagascar	Mais			Or (filière artisanal)	Crevettes	
Mozambique	Soja Canne à sucre			Infrastructures extractives industrielles	Pêche de mangrove (crabe et crevettes)	
Ouganda	Plantation et agriculture vivrière		Biomasse			
Sénégal	Cultures maraichères	Elevage pastoral		Mines et carrières	Pêche artisanale	Région de Thiès
Tunisie	Agro-industrie (eaux minérales)			Carrières		
Vietnam	Aquaculture (crevettes et poissons)		Plantations forestières et transformation			

Ainsi, les engagements des acteurs dans les secteurs sélectionnés par les parties prenantes seront clés pour la préservation ou la restauration de la biodiversité dans les pays d'intervention. Le choix de BIODDEV2030 de centrer son approche sur le secteur privé (artisanal, industriel, collectif, etc.), pilier essentiel de ce développement, est une innovation qui devrait nourrir utilement un « agenda

⁴ Vergez, A., 2022, *Mainstreaming biodiversity into priority economic sectors. Lessons from the assessment of main threats in 16 BIODDEV2030 pilot countries* (IUCN Publishing)

de l'action » du cadre Kunming / Montréal pour la biodiversité où les acteurs non étatiques ont un rôle à jouer.

b. Objectifs

La mission d'évaluation conduite par Altai Consulting a poursuivi 4 objectifs :

- **Réaliser un état des lieux** synthétique et structuré du processus de définition des EV ou des pistes d'engagement coconstruits par les acteurs mobilisés dans les 16 pays d'intervention ;
- **Evaluer les résultats obtenus** (c'est-à-dire les processus d'élaboration des EV ou des pistes d'engagement) **à la lumière de critères évaluatifs** en se fondant notamment, mais pas exclusivement, sur les « Recommandations pour la formulation d'un engagement volontaire de qualité » ; ce document est un point de départ mais les critères d'évaluation associés ont été complétés par d'autres jugés pertinents au vu du déroulement du projet ;
- En fonction de l'avancement du processus dans les différents pays, **évaluer l'alignement des EV, pistes d'EV ou scénarios d'engagement identifiés dans les DIAG 2 avec les cadres structurants d'intervention** du pays pour lutter contre l'érosion de la biodiversité (SPANB existants et objectifs et cibles du cadre Kunming-Montréal principalement) ;
- **Evaluer les modalités d'accompagnement apportées par BIODDEV2030 à la construction (de pistes) d'EV SMART**, appropriés / coconstruits et pertinents (facilitation des dialogues sectoriels, etc.).

Cette mission s'est également inscrite dans une démarche plus générale de capitalisation menée par les opérateurs du projet visant à tirer les leçons de cette méthode innovante dans une perspective de réplication et de continuation. Quelques recommandations associées sont présentées en section 3.c.

c. Approche générale

Pour atteindre les objectifs fixés, l'approche générale retenue pour cette évaluation s'est articulée autour de trois phases principales :

La **première phase, de cadrage**, a permis de couvrir les aspects suivants :

- **Revue documentaire** préliminaire de la documentation disponible sur le site internet BIODDEV2030 (documents de capitalisation transversale, diagnostics 1 et 2 pour chaque pays, modèles de gouvernance du projet, éventuelles notes sectorielles, etc.) et documents complémentaires fournis par le WWF et l'UICN (rapports techniques et leurs annexes, comptes-rendus des dialogues sectoriels et drafts de plans d'action ou d'engagements volontaires, etc.) ;
- **Plusieurs discussions** préliminaires avec le groupe de pilotage de l'évaluation, afin de cerner précisément les attentes de chacun, d'adapter l'approche méthodologique et d'identifier les acteurs clés à interroger ;
- **Développement de la méthodologie d'évaluation** incluant : une grille d'analyse des (pistes d') EV (ensemble de variables descriptives ainsi que de critères évaluatifs) ; un ciblage des interlocuteurs à interroger dans les différents pays d'intervention et les principales thématiques à aborder avec chacun ; un canevas pour le format des Fiches Pays ;

La **seconde phase, de collecte et analyse des données**, s'est déroulée comme suit :

- **Revue documentaire approfondie** de tous les documents disponibles sur le site internet BIODDEV2030 et fournis par le WWF et l'UICN dans chacun des 16 pays d'intervention ;
- Sur la base des informations collectées lors de cette revue documentaire, l'équipe d'Altai a rempli la grille d'analyse des EV ou pistes d'EV obtenu(e)s dans les différents pays.
- Des **entretiens individuels approfondis** ont été menés avec 51 interlocuteurs afin de compléter les informations extraites des documents et recueillir le point de vue des interlocuteurs sur le déroulement des phases de dialogue et les (pistes d') EV obtenu(e)s. Le

choix des catégories d'interlocuteurs et les thématiques abordées avec chacune sont décrits en détail en section 2.b. et la liste des personnes interrogées est disponible en annexe 4.a.

- Les informations synthétisées dans la grille d'analyse des EV ont par la suite été **transcrites en 16 fiches pays**, dont le canevas a été approuvé par le groupe de pilotage de la présente évaluation, et dont les versions quasi-finales sont disponibles en annexe (PPT séparé). Le choix des informations à inclure et de la manière de les présenter sont détaillés en section 2.c.

Le présent rapport d'évaluation conclut la **troisième phase, de synthèse et présentation des résultats**.

- Ce rapport présente à la fois une analyse du degré de maturité des (pistes d') EV sectoriel(le)s obtenu(e)s et des perspectives pour leur mise en œuvre dans les 16 pays d'intervention, et une compilation des fiches pays réalisées (PPT séparé).
- Cette version finale prend en compte les éléments discutés au cours de l'**atelier de restitution des conclusions préliminaires** du 21 mars, qui a réuni en présentiel, au siège du WWF-France les équipes du WWF, de l'UICN, d'Expertise France, et d'Altai Consulting.

d. Mesures adoptées pour atténuer les limites identifiées à l'étude

Un certain nombre de limites à la présente évaluation avaient été identifiées lors de la phase de cadrage et discutées avec le groupe de pilotage de l'évaluation. Les mesures suivantes ont été prises par l'équipe d'Altai Consulting afin de les atténuer autant que possible :

- Au vu des niveaux d'avancement très variables de construction des EV dans les 16 pays d'intervention, **Altai Consulting a défini à la fois des variables descriptives (état des lieux) et des critères évaluatifs** permettant d'analyser la méthode et le processus de dialogue, que les pays aient abouti à des EV, à des pistes d'EV, ou aient seulement discuté les scénarios d'engagement identifiés dans le DIAG 2.
- En raison du temps limité alloué à l'évaluation, le nombre prévu d'entretiens individuels approfondis avait été circonscrit à 70, permettant d'interroger 4 à 5 acteurs par pays, en privilégiant les acteurs ayant été fortement impliqués dans les dialogues sectoriels. Néanmoins, **la plage de temps allouée à la présente évaluation ayant été très limitée, le nombre d'entretiens réalisé s'élève finalement à 51, en raison du manque de disponibilité / du délai de réponse des interlocuteurs contactés**.
- La **prise de contact avec les assistants techniques (AT)** BIODEV2030, pour la plupart désormais engagés dans d'autres obligations, s'est faite à travers une sollicitation du WWF et de l'UICN, ce qui a permis de réaliser des entretiens avec tous les AT (excepté du Sénégal).
- L'équipe d'Altai Consulting a eu à cœur **d'expliquer la démarche évaluative auprès des acteurs interrogés**, afin de minimiser de potentielles attitudes réservées voire défensives par rapport à une évaluation. Altai a notamment mis l'accent sur la prise en compte des contraintes contextuelles, institutionnelles et opérationnelles auxquelles ont été confrontées les parties prenantes, et sur l'objectif d'apprentissage de cette évaluation, au bénéfice de tous. Enfin, afin de minimiser les biais de regard des parties prenantes sur les travaux conduits et (pistes d') EV formulé(e)s, Altai a **systématiquement triangulé les informations obtenues lors des entretiens avec les documents de projet et données de suivi-évaluation** mises à disposition par le groupe de pilotage de l'évaluation.

3. METHODOLOGIE ADOPTÉE

a. Grille pour l'analyse des (pistes d') EV

La grille d'analyse des EV a été validée par le groupe de pilotage de l'évaluation suite à la réunion de cadrage. Afin de **distinguer au mieux les éléments factuels de réalisation dans les 16 pays d'intervention des éléments d'analyse des (pistes d') EV obtenu(e)s**, les critères d'analyse ont été répartis entre variables descriptives et critères d'évaluation. Par ailleurs, les critères choisis par Altai ont cherché à remettre en perspective les « Recommandations pour la formulation d'un engagement volontaire de qualité », afin d'élaborer une grille adaptée aux réalités du processus de construction des EV.

La compilation et comparaison des éléments renseignés dans cette grille d'analyse des (pistes d') EV ont permis de répondre aux questions évaluatives générales identifiées dans les TdR et affinées lors de la phase de cadrage. Le contenu du rapport (provisoire) répond à ces questions évaluatives.

b. Conduite des entretiens avec les parties prenantes de BIODEV2030 dans ses 16 pays d'intervention

Au total, **51 entretiens individuels approfondis ont été conduits** en février et mars 2023 par l'équipe d'Altai Consulting avec une variété d'interlocuteurs dans les 16 pays d'intervention de BIODEV2030, soit près de 3 entretiens par pays (liste des interlocuteurs interrogés disponible en annexe 4.a). Le nombre d'entretiens conduits a varié d'un pays à l'autre, en fonction du nombre d'acteurs pertinents à interroger, de leur implication dans le projet, de leur disponibilité, ainsi que de l'avancement du processus de dialogue. **Le choix des acteurs à interroger par pays a été effectué avec l'appui de l'UICN et du WWF-France, et corroboré par les suggestions des AT.**

Ces entretiens sont venus compléter (et non pas remplacer) l'état des lieux et l'analyse réalisés sur la base de la revue documentaire approfondie. Les acteurs interrogés appartiennent aux catégories suivantes :

- **Opérateurs BIODEV2030 (18 entretiens)** : l'équipe Altai s'est entretenu avec tous les AT (à l'exception des AT du Sénégal et de l'Ouganda à la place desquels Altai a échangé avec les Directeurs des bureaux pays), en raison de leur niveau d'implication élevé sur la durée du projet. Ils ont principalement été interrogés sur le processus de co-construction des EV (dialogue sectoriel, mobilisation des parties prenantes, etc.), sur ce qui aurait pu être amélioré dans cette phase de mobilisation, ainsi que sur les raisons pour lesquelles le processus n'a peut-être pas abouti aussi loin que prévu. Une assistante à l'AT ainsi qu'un autre directeur pays ont également participé aux entretiens. *Les AT ayant déjà été sollicités pour des entretiens en 2021 lors d'une prestation précédente d'Altai sur le projet, les notes de ces entretiens ont été relues en amont des nouveaux échanges afin de ne pas dupliquer certaines questions.*
- **Acteurs du privé (14 entretiens)** ayant participé aux phases de dialogue sectoriel : il s'agissait de comprendre leur perception à la fois du processus de co-construction et leur opinion sur les engagements pris (ambitieux ? réalisables ? par des acteurs représentatifs de la filière / disposant d'une influence ? etc.). Parmi ces acteurs est également comptabilisé un entretien avec une OSC.
- **Points focaux CDB et autres acteurs publics (12 entretiens)** : ces entretiens ont permis d'apporter une lecture politique du processus d'engagement. Les points focaux CDB ou les représentants des Ministères ou Instituts publics mobilisés dans le cadre de la phase d'engagement ont été questionnés sur ce qu'ils auraient fait différemment / souhaiteraient pour la suite à la lumière des phases de dialogue et des (pistes d') EV obtenu(e)s, et sur la manière de faire en sorte que les acteurs de haut niveau au sein des différents secteurs sélectionnés s'impliquent (encore) davantage.

- **Agences AFD locales (5 entretiens)** en fonction des points focaux ayant suivi les phases de dialogue. Quand celles-ci ont eu lieu : avoir un point de vue externe sur le processus de concertation, le cadre politique, l'écosystème des acteurs ainsi que les synergies envisageables dans l'hypothèse d'une phase 2 (notamment avec des projets du Groupe AFD ou d'autres banques de développement ; ainsi qu'avec des politiques publiques pertinentes des pays d'intervention). *Tout comme les AT, un certain nombre de points focaux dans les agences pays de l'AFD avaient été sollicités pour des entretiens en 2021. Les notes des entretiens ont également été relues en amont des nouveaux échanges afin de ne pas dupliquer certaines questions.* Il a été assez difficile d'obtenir des entretiens avec ces interlocuteurs, principalement pour des raisons de disponibilité / délais de réponse.
- **Cabinets de consultance (2 entretiens)** ayant réalisé certains des diagnostics des menaces (DIAG1) ou des secteurs (DIAG2), s'ils ont également été sollicités pour faciliter le dialogue sectoriel.

c. Elaboration des Fiches Pays

Afin de présenter les résultats du processus de dialogue et les (pistes d') EV obtenu(e)s dans chaque pays de manière synthétique et graphique, Altai a élaboré 16 Fiches Pays présentant un certain nombre d'informations descriptives et évaluatives (3 pages par pays + 1 page de chronologie globale).

Les modes opératoires et les contextes d'intervention propres à chaque pays ont conduit à une grande hétérogénéité des résultats obtenus dans les pays. Afin de révéler cette hétérogénéité, les fiches pays intègrent autour des synthèses d'évaluation, des tableaux plus narratifs reprenant les résultats obtenus à chaque phase (Identification des menaces et pressions liées aux pratiques ; Scénarios d'engagement proposés dans les DIAG 2 ; Solutions identifiées par les parties prenantes (EV ou pistes d'EV). Les éléments contenus dans les fiches sont les suivants :

- Informations descriptives :
 - **Etat des lieux du processus d'engagement volontaire dans le pays** ou la région (si engagement à l'échelle territoriale) concerné(e) afin de caractériser le niveau d'avancement du processus à la fin de projet. Pour faciliter l'analyse, trois catégories d'avancement sont identifiées : i) EV discutés, négociés et approuvés (vert foncé) ; ii) pistes d'EV discutées (vert clair) ; iii) scénarios d'engagement identifiés dans le DIAG 2 (orange) (voir plus bas).
 - Rappel visuel des **secteurs et filières sélectionnés** sur la base des DIAG 1 et DIAG 2 afin de rapidement situer les secteurs et filières concernés par un processus d'EV.
 - **Acteurs ayant participé** au processus d'engagement présentés par grandes catégories : secteur public, secteur privé (scindé en : faitières ; entreprises ; organisations de producteurs), OSC, instituts de recherche, médias, représentants d'autres secteurs et principaux **événements de dialogue ou de décision/validation**.
 - **Pratiques néfastes pour la biodiversité** identifiées sur la base des DIAG 1 (menaces) et DIAG 2 (secteurs, filières et pratiques).
 - **Scénarios d'engagement identifiés dans le DIAG 2** afin de pouvoir synthétiquement rappeler les ambitions contenues dans les diagnostics réalisés par les consultants.
 - [Pour les pays qualifiés en catégorie i) et ii)] **Solutions identifiées par les parties prenantes et contenu des EV ou des pistes d'EV**
 - ➔ Ces trois derniers niveaux d'information, ont permis de comparer les EV ou pistes d'EV effectivement obtenu(e)s à l'issue des phases de dialogue au regard des ambitions que proposaient les consultants du DIAG 2, et des menaces et pratiques néfastes identifiées dans les DIAG 1 et DIAG 2.

- **Chronologie de mise en œuvre du projet BIODÉV2030** dans tous les pays avec une surbrillance du pays concerné par la fiche, permettant de resituer les différentes étapes dans le temps et représenter d'éventuels retards dans la mise en œuvre (recrutement de l'AT ; conduite et validation des DIAG 1 et DIAG 2 ; tenue des sessions de dialogue ; prise des (pistes d') EV) et de comparer le processus dans les 16 pays d'intervention.
- Informations évaluatives (construites sur la base des critères « SMART » et de quelques critères complémentaires).

Critères SMART

- **[Spécifique]** Désignation et pertinence des acteurs ayant pris des (pistes d') EV
- **[Mesurable]** Cibles chiffrées
- **[Acceptable]** Cohérence avec le DIAG 1 (menaces) et avec le DIAG 2 (pratiques néfastes) = “science-based”
- **[Acceptable]** Alignement avec les SPANB
- **[Acceptable]** Alignement avec le cadre Kunming – Montréal (principales cibles concernées)
- **[Réaliste]** Conditions facilitatrices nécessaires à leur mise en œuvre
- **[Réaliste]** Existence d'un plan d'action chiffré (financièrement)
- **[Temporellement défini]** Mention de dates butoir et dates intermédiaires

Autres critères

- Caractère public
- Formalisation et signature
- Identification de pistes de financement

Les formulations ont été adaptées dans le cas où le processus n'est pas allé plus loin que les scénarios d'engagement présentés dans le DIAG 2. Dans ce cas, les contenus évalués dans le tableau d'analyse sont issus des DIAG 2. Ceci est précisé dans le titre du tableau et dans la tête de colonne de la filière (si toutes les filières ne sont pas concernées) afin d'éviter une comparaison inégale entre des (pistes d') EV ou issu(e)s d'un processus de dialogue et de négociation avec des travaux réalisés sur table par des consultants.

Une compilation de ces 16 Fiches Pays est disponible en annexe. Une fois leur version finale approuvée par le groupe de pilotage de l'évaluation, **Altai les traduira en anglais** afin de faciliter leur dissémination. Le temps limité alloué à la présente évaluation ne permettra en revanche pas de mettre les Fiches Pays à la charte graphique de BIODÉV2030, mais Altai en partagera les versions PowerPoint pour faciliter leur reprise par la suite.

d. Atelier de restitution des conclusions du rapport final

Altai a animé un **atelier de restitution du présent rapport provisoire d'évaluation** le 21 mars 2023 en présentiel (siège du WWF-France), en présence du groupe de pilotage de l'évaluation.

Cet atelier a permis d'enrichir la présente analyse. Les éléments discutés ont été incorporés dans le présent rapport final, et ont également permis de nourrir le contenu de l'événement de fin de projet BIODÉV2030, tenu le 22 mars 2023.

4. ANALYSE DES EV ET REPONSE AUX QUESTIONS EVALUATIVES

e. Etat des lieux des EV et du processus de dialogue dans les 16 pays

Catégories d'avancement du processus et état des lieux global

Les EV constituent le résultat final d'un processus de dialogue ayant mobilisé les acteurs clés identifiés dans les DIAG 2 au sein de différents secteurs et/ou filières⁵. A la fin du projet BIODEV2030 en décembre 2022, toutes les parties prenantes n'étaient pas parvenues à négocier et approuver des EV et se sont arrêtées plus tôt dans leur processus de dialogue. Le processus d'avancement peut ainsi être caractérisé selon 3 catégories :

- **Catégorie 1 : EV discutés, négociés et approuvés** : cette catégorie rassemble les secteurs et/ou filières qui sont allées le plus loin dans le processus de dialogue. Des EV ont été définis, puis négociés et finalement approuvés par les parties prenantes à ce processus. Les EV intégrés dans cette catégorie ne valident pas tous les critères prévus dans le mémo « Recommandations pour la formulation d'un engagement volontaire de qualité ». Néanmoins les éléments dont ils disposent en fin de projet constituent une base suffisamment solide avec des orientations claires pour décliner par la suite ces EV en plans d'action concrets. Dans certains cas, des pistes de plan d'action ont même été élaborées. Dans un cas précis, ils ont même été déclinés en propositions de projets.
- **Catégorie 2 : Pistes d'EV discutées** : cette catégorie rassemble les secteurs et/ou filières dans lesquels a eu lieu une phase de dialogue sur les contours d'EV sans finaliser le processus et parvenir à la formalisation d'EV et à l'engagement des parties prenantes. Dans certains cas, les parties prenantes ont simplement discuté des scénarios d'engagement prévus dans le DIAG 2 ; dans d'autres cas ils ont pu élaborer (par exemple en travaux de groupe) des pistes d'EV adossées à ces scénarios mais sans les formaliser et les valider collectivement. Les acteurs du secteur privé ont eu la possibilité de s'approprier et bonifier les scénarios du DIAG 2.
- **Catégorie 3 : Scénarios d'engagement du DIAG 2** : les parties prenantes au projet, issues du COPIL ou d'autres groupes de travail ou de concertation associés au projet, n'ont pas discuté les scénarios d'engagement issus du DIAG 2. Ici, les parties prenantes ont soit validé le DIAG 2 sans faire de retours intégrés dans la version finale ; soit ont été simplement informées (atelier de présentation) des résultats du DIAG 2. L'appropriation des scénarios d'engagement par les acteurs du secteur privé est restée limitée.

Les fiches pays proposent une synthèse qui décrit et évalue l'avancement du processus de dialogue dans chaque pays, par secteur et/ou filière. Cette évaluation reprend le code couleur et les terminologies des catégories présentées ci-dessus. Dans certains cas, des secteurs ou filières ont obtenu des résultats d'avancement différents au sein d'un même pays. La notation « pays » est alors établie selon la filière la plus avancée et il est précisé que telle ou telle filière n'a pas atteint la même étape. Par exemple, au Bénin des pistes d'EV ont été discutées pour les filières agricoles et forêt mais pas pour la filière agriculture coton qui est restée au stade des scénarios d'engagement identifiés dans le DIAG 2. Le pays est alors qualifié en catégorie 2 et la fiche précise « Pistes d'EV discutées (riz et soja et sylviculture) ; scénarios d'engagement identifiés dans le DIAG 2 (coton) ».

⁵ Certains secteurs (agriculture, industries extractives, etc.) ont été déclinés en filières (agriculture : riz, coton, soja, etc. ; industries extractives : mines – or, etc.) et les EV ou pistes d'EV sont propres aux filières ; d'autres sont restés au stade de secteurs.

Au total, les secteurs et/ou filières sont majoritairement parvenu(e)s à des pistes d'EV (23 pistes d'EV discutées). 12 secteurs/filières ont discuté, négocié et approuvé des EV ; et 9 sont restés sur les scénarios d'engagement prévus dans les DIAG 2 (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

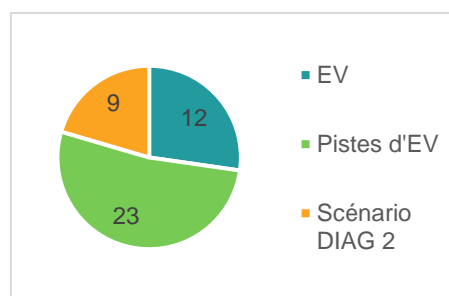


Figure 1: Avancement dans le processus d'engagement dans les filières / secteurs à la fin du projet BIODDEV2030

Etat des lieux dans les différents pays

Les 16 pays ont obtenu des résultats variables (Figure 2) ; les résultats peuvent également varier au sein d'un même pays en fonction de la filière :

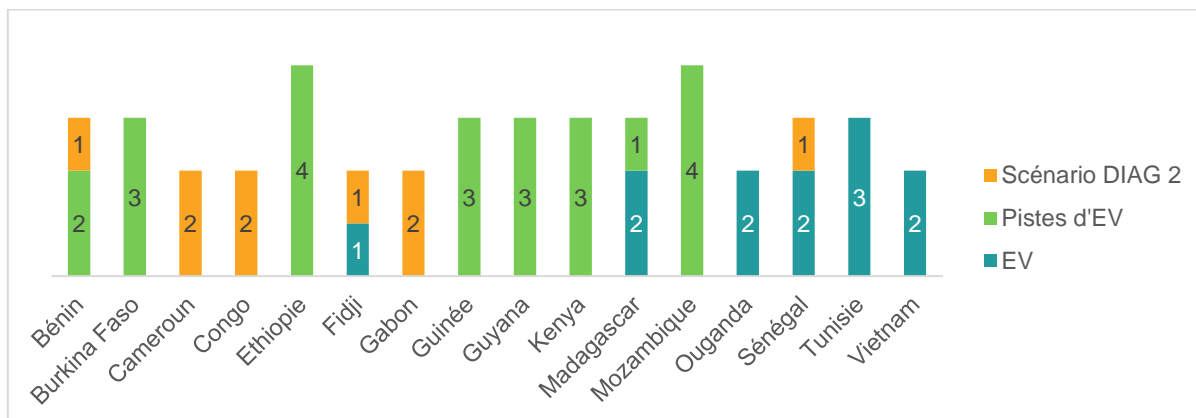


Figure 2. Etapes du processus d'engagement atteint dans tous(tes) les secteurs et/ou filière du projet BIODDEV2030 par pays

Selon la notation de synthèse proposée dans les fiches pays, les pays sont catégorisés comme suit (Figure 3) :

Catégorie 1 : EV discutés, négociés et approuvés	Fidji, Madagascar, Ouganda, Sénégal, Tunisie, Vietnam	6 pays
Catégorie 2 : Pistes d'EV discutées	Burkina Faso, Bénin, Ethiopie, Guinée, Guyana, Kenya, Mozambique	7 pays
Catégorie 3 : Scénarios d'engagement du DIAG 2	Cameroun, Congo, Gabon	3 pays

Figure 3. Niveaux d'avancement dans le processus de dialogue selon les pays

Etat des lieux selon les opérateurs

L'UICN a travaillé sur 25 filières au total et le WWF sur 19 filières. **L'UICN a majoritairement obtenu des pistes d'EV (19) et le WWF des EV (9).** Le nombre de filières restées au stade des scénarios d'engagement des DIAG 2 est plus important au sein des pays du WWF (3 pour l'UICN au Bénin, à Fidji et au Sénégal; et 6 pour le WWF dans les 3 pays du Bassin du Congo) (Figure 4).

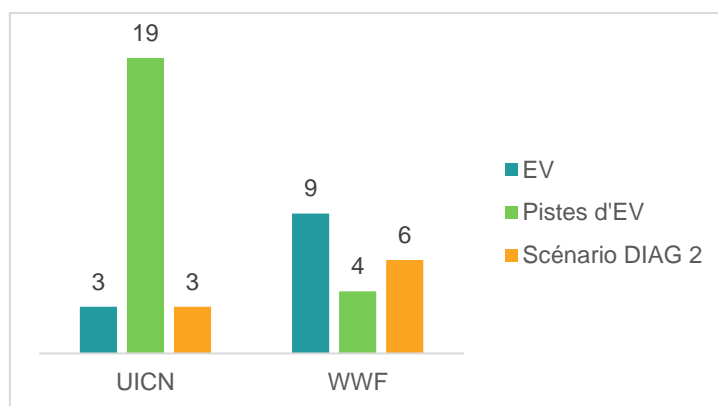


Figure 4. Niveaux d'avancement dans le processus de dialogue selon les pays

Les pays dans lesquels des EV ont été adoptés sont tous des pays où les opérateurs WWF et UICN étaient déjà présents avant le démarrage du projet. Cependant, dans les pays d'intervention où les opérateurs n'avaient pas de représentation préexistante au projet (Bénin, Ethiopie, Guinée) le projet est parvenu à l'étape des pistes d'EV pour la plupart des filières concernées. Ceci démontre la capacité d'adaptation des opérateurs et une généralement bonne appropriation du projet au niveau local, alors même que l'absence de représentation préalable avait été anticipée comme un obstacle à la réalisation du projet.

Etat des lieux par secteurs et filières

A la fin des DIAG 1, les acteurs ont identifié des secteurs prioritaires sur la base des éléments produits par les consultants mais également des priorités des acteurs impliqués dans la concertation. Dans la plupart des pays, des sous-secteurs ou filières au sein des secteurs prioritaires ont ensuite été identifiés au regard de la grande variété des enjeux et des acteurs à mobiliser au sein d'un même secteur. Par exemple, au sein du secteur agricole, les acteurs ont choisi de travailler sur 16 filières spécifiques (dans 3 cas seulement au Cameroun, en Ouganda et au Sénégal les filières ne sont pas vraiment explicitées – à noter qu'au Sénégal la volonté était de travailler sur le territoire de Thiès en intersectoriel).

Le secteur agricole est le plus représenté au sein des secteurs identifiés par les acteurs ayant participé au processus de sélection, et il enregistre le plus d'EV (5 EV à Fidji, à Madagascar, en Ouganda, au Sénégal et au Vietnam + 1 EV dans le secteur connexe de l'industrie agroalimentaire en Tunisie). La pêche enregistre 2 EV (Madagascar et Sénégal) et les industries extractives (Tunisie) ; l'énergie (Ouganda), les forêts (Vietnam), et le secteur bancaire (Tunisie) chacun un.

L'agriculture est également le secteur ayant obtenu le plus de pistes d'EV (9), suivi par les industries extractives (5). L'Agriculture (4) puis les Mines (3) ; Pêche et Infrastructures (1) sont également les secteurs qui sont restés au stade des scénarios du DIAG 2 (Figure 5).

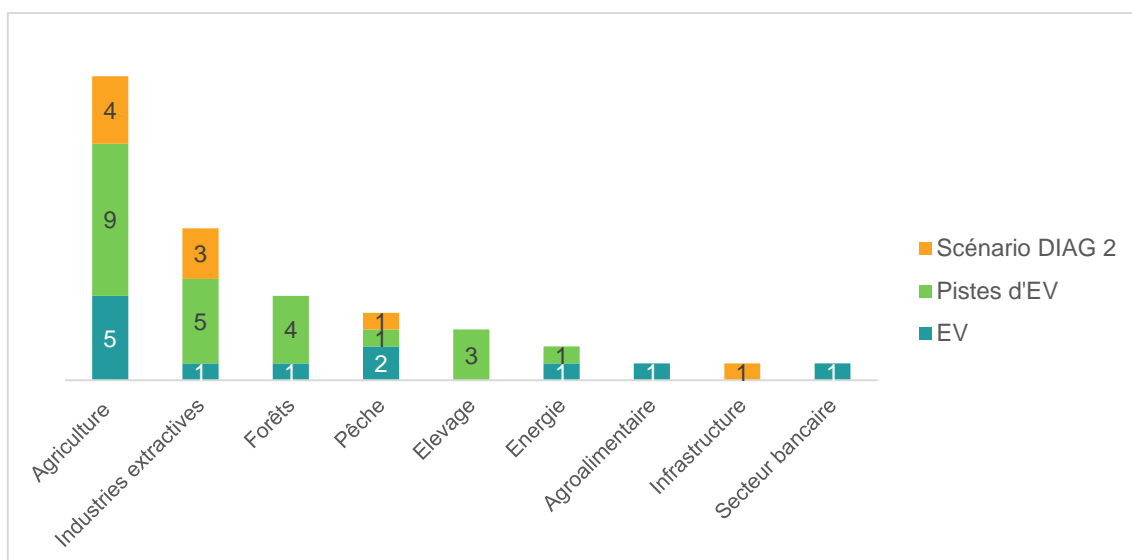


Figure 5. Etapes du processus d'engagement atteintes par secteur

Agriculture

Au sein du secteur agricole, les acteurs ont choisi de travailler sur 14 différentes filières (Figure 6).

EV ⁶	<ul style="list-style-type: none"> - Kava (Fidji) - Maïs (Madagascar) - Aquaculture (Vietnam)
Pistes d'EV	<ul style="list-style-type: none"> - Coton (Burkina Faso) - Café (Ethiopie) - Canne à sucre (Guyana) - Canne à sucre et soja (traitées ensemble) (Mozambique) - Céréales (Ethiopie) - Fruits et légumes (Guinée) - Riz (Guyana) - Riz et soja (traitées ensemble) (Bénin) - Tomate (Kenya)
Scénarios d'engagement du DIAG 2 ⁷	<ul style="list-style-type: none"> - Coton (Bénin) - Huile de palme, canne à sucre, cacao, hévéa (traitées ensemble) (Congo)

Figure 6. Focus sur le secteur agriculture : étapes du processus atteint dans les différentes filières

Les filières Kava à Fidji, maïs à Madagascar et aquaculture au Vietnam, qui font partie des filières qui se sont accordées sur des EV, présentent des exemples intéressants (Encadré 1).

⁶ Le Sénégal et l'Ouganda ont également abouti à des EV dans le secteur de l'agriculture mais n'ont pas sélectionné de filière spécifique, raison pour laquelle ils n'apparaissent pas dans ce tableau (Figure 6).

⁷ Le Gabon et le Cameroun ont également travaillé (et sont restés au stade des scénarios d'engagement identifiés dans le DIAG 2) sur le secteur de l'agriculture mais n'ont pas sélectionné de filière spécifique, raison pour laquelle ils n'apparaissent pas dans ce tableau (Figure 6).

Kava, Fidji

Les acteurs du secteur kava étaient peu sensibilisés aux enjeux de biodiversité avant le projet et les producteurs utilisent les mêmes techniques culturelles depuis de nombreuses années. Une certaine résistance au changement pouvant donc être anticipée, les consultations ont été réalisées en deux temps : d'abord une phase de sensibilisation avec la visite de fermes tenues par des producteurs indépendants mettant en œuvre des bonnes pratiques ; puis une deuxième phase lors de laquelle les parties-prenantes étaient organisées en groupes de travail pour l'identification d'EV. Le premier dialogue sectoriel a rassemblé 93 personnes. Un autre élément clé a été l'implication des chefs traditionnels pour favoriser la mobilisation des acteurs.

Maïs, Madagascar

Un atelier de travail a réuni 33 participants très diversifiés puisqu'il a rassemblé des représentants des ministères et autres institutions publiques pertinentes, de la recherche, des syndicats, des acteurs du secteur privé ainsi que des partenaires techniques et financiers (PTF). À la suite de cet atelier, une réunion technique restreinte a été organisée avec 9 représentants du secteur privé. L'enjeu était de discuter concrètement de l'EV des acteurs du privé pour limiter l'impact de la filière sur la biodiversité et donc d'identifier des mécanismes concrets pour assurer la traçabilité du maïs acheté et ainsi s'assurer qu'il n'a pas contribué à la déforestation. Cette consultation en deux temps a permis à tous les acteurs de se saisir du sujet et elle a pu se concrétiser en EV grâce à la mobilisation d'un groupe restreint pour plancher sur des solutions pratiques.

Aquaculture, Vietnam

La réussite de la filière aquaculture au Vietnam s'explique en partie par un large processus de consultation des acteurs. En effet, les acteurs ministériels ont été consultés pendant un atelier ad hoc pour valider le choix des filières sélectionnées et fixer les orientations de dialogue sectoriel. Par ailleurs, les banques étaient présentes avec les entreprises à l'atelier de dialogue sur l'aquaculture et le projet BIODDEV2030 a été mis en contact avec un autre projet proposant de la finance verte aux entreprises de production qui aimeraient adopter des pratiques durables.

Encadré 1: Trois exemples de filières agricoles à succès

Les acteurs des filières coton au Burkina Faso, café en Ethiopie, canne à sucre au Guyana, céréales en Ethiopie, riz au Guyana, riz et soja (traitées ensemble) au Bénin, soja et canne à sucre au Mozambique, fruits et légumes en Guinée et tomate au Kenya ont abouti à des pistes d'EV. En revanche la filière coton au Bénin n'a pas été au-delà des scénarios du DIAG 2. De nombreux échanges ont visiblement été organisés en bilatéral par les AT avec les faitières impliquées dans la filière mais ces échanges n'ont pas pu aller jusqu'à l'organisation de réunions de concertation et négociation, souvent par manque de temps. En Guinée par exemple, la Confédération nationale des organisations paysannes (CNOP) a été mobilisée à plusieurs reprises dès le DIAG 1 et lors de réunions bilatérales pour préparer un éventuel dialogue sectoriel. Lors de l'atelier de clôture du projet, les acteurs de cette filière ont exprimé un fort intérêt pour l'approche d'EV et contribué à nourrir les scénarios.

Le choix du secteur agricole au sein de la quasi-totalité des pays d'intervention révèle une prise de conscience globale des enjeux associés à la biodiversité sur ce secteur et ses perspectives de développement. Dans certains cas, il semble que le projet ait contribué à sensibiliser les acteurs à ce sujet – les producteurs de Kava à Fidji ou de canne à sucre et soja au Mozambique l'ont mentionné en entretien – ou à renforcer leurs connaissances sur les interactions entre leurs activités et les pressions qui peuvent s'exercer sur la biodiversité. En Tunisie, le choix de ce secteur a aussi pu être motivé par la nécessité d'instaurer un cadre de coopération pour conserver la qualité des ressources naturelles. Dans le secteur agroalimentaire en Tunisie, le choix s'est porté sur la filière des eaux minérales qui dépend fortement des conditions écologiques des territoires ; les acteurs de la filière peuvent donc faire effet de levier auprès des exploitants locaux pour préserver la qualité des ressources naturelles, notamment de l'eau.

Les EV obtenus au Mozambique dans les filières soja et canne à sucre reposent également sur ce système de levier où une entreprise coordonne et incite financièrement les autres acteurs à adopter des principes d'agriculture durable. Mais cette approche « chaîne de valeur » visant à embarquer différents maillons a été globalement assez difficile à mettre en œuvre.

Les filières agricoles qui sont allées le plus loin dans le processus d'engagement étaient, en majorité, déjà structurées au moment de la construction du projet, ce qui a permis d'identifier rapidement les acteurs pertinents et de les intégrer au processus plus facilement. Il s'agit notamment des filières d'exportation, souvent assez structurées (coton, maïs, canne à sucre, soja, riz), mais pas exclusivement. Par exemple, le secteur agroalimentaire en Tunisie ou les organisations de producteurs et faïtières au Sénégal (de filières de consommation locale) étaient déjà très organisés, ce qui a facilité la création d'un espace de dialogue. Au Guyana, GuySuCo intervient en situation de monopole à tous les stades de la chaîne de valeur de la canne à sucre et à ce titre peut exercer un effet de levier pour amorcer des changements de pratiques tout au long de la chaîne de valeur. Cependant, même si GuySuCo met en œuvre des bonnes pratiques environnementales depuis les années 1990, ses pratiques restent à améliorer concernant l'usage des ressources en eau.

Cela étant, le succès du processus d'engagement volontaire ne saurait se résumer au seul niveau de structuration d'une filière. Ainsi, au Bénin, la filière coton (export), contrôlée à haut niveau gouvernemental, n'est pas parvenue à discuter de pistes d'EV. La mobilisation des acteurs pertinents y a été en effet difficile ; après de nombreuses sollicitations, l'équipe projet avait réussi à mobiliser la société de production d'intrants pour la filière, dont l'implication a été satisfaisante jusqu'au départ de son représentant qui a marqué la fin de la participation de la filière coton au processus. Cet exemple illustre également l'importance de tisser des liens institutionnels lors du processus et de ne pas se reposer sur des engagements personnels pour assurer la pérennité du dialogue. Au Burkina Faso, les filières sélectionnées (élevage, coton et or) paraissaient, de prime abord, bien structurées avec des faïtières bien identifiables. Pourtant, le processus de dialogue n'a finalement pas été aussi fructueux qu'anticipé en raison de la trop grande centralisation des faïtières dont le maillage territorial insuffisant ne permettait pas une très grande représentativité des acteurs sur le terrain.

D'autres filières comptant de nombreux petits exploitants se sont révélées plus ou moins faciles à mobiliser : ainsi, le secteur du riz au Guyana rassemble des milliers de producteurs, ce qui a compliqué la mobilisation bien qu'il existe quelques structures identifiables qui accompagnent les producteurs. A l'inverse, à Fidji tel que cité plus haut, les producteurs de kava qui étaient très peu structurés en organisations professionnelles ont pu être mobilisés et conclure des engagements grâce à l'implication des chefs traditionnels et aux structures sociales associées.

En conclusion, si la structuration professionnelle des filières a souvent permis d'aller plus loin dans le processus d'engagement, elle n'est pas forcément nécessaire – certaines filières de prime abord non structurées ont obtenu des EV – ni toujours suffisante – certaines filières professionnelle d'apparence structurée peuvent manquer de représentation territoriale ou simplement ne pas vouloir s'engager. D'autres facteurs de structuration pertinent (traditionnel ou autres réseaux) peuvent aussi être pertinents.

Les instances de dialogue ont parfois été accueillies comme des instances d'expression et de résolution des conflits fonciers ou des conflits d'usage. Par exemple, dans la filière canne à sucre au Mozambique, les pistes d'EV présentées ont cherché à établir un cadre pour que les terres sucrières du delta de Zambezi soient exploitées conjointement par le secteur privé, les communautés locales et les acteurs de la conservation. A l'inverse, au Sénégal, en raison de tensions élevées entre exploitants agricoles et entreprises minières dans la région de Thiès, les grandes entreprises minières semblent ne pas avoir souhaité s'impliquer dans le dialogue à l'issue duquel elles risquaient de devoir prendre des engagements auxquels elles n'étaient pas préparées ou qu'elles n'étaient pas en capacité de prendre en tant que filiale de grand groupe (voir plus bas).

Enfin, il est intéressant de constater que les types d'engagements dans les différentes filières se recoupent et qu'ils peuvent être rassemblés en 6 catégories :

- i. pratiques d'exploitation respectueuses de l'environnement (agroécologie, limitation des engrais, produits phytosanitaires et pesticides, utilisation de la matière organique, etc.) ;
- ii. traçabilité des produits et certification ;
- iii. formation / sensibilisation et diffusion de bonnes pratiques ;
- iv. zones de protection et/ou de restauration ;
- v. sécurisation foncière ;
- vi. pratiques de transformation des produits.

Secteur minier

Les acteurs miniers industriels, en majorité, ne se sont pas mobilisés dans le processus de dialogue. Dans certains pays, les acteurs ont évoqué leur réticence à s'engager dans des contextes déjà conflictuels avec les populations locales et où selon eux des instances de discussion étaient nécessaires, les instances ou le format de BIODEV2030 étant parfois davantage perçu comme un espace « d'engagement » que de discussion (y compris au Sénégal, tel que mentionné plus haut). Par ailleurs, certaines sociétés minières identifiées dans le projet étaient des filiales de groupes étrangers (Congo, Mozambique). Ces filiales interviennent en assurant respecter les dispositions RSE prévues à l'échelle des groupes, et évoquent des possibilités d'engagement limitées à leur niveau. La programmation des groupes a été présentée comme établie à moyen terme, dans laquelle l'arrivée d'un projet externe comme BIODEV2030 était difficile à intégrer.

Dans ce secteur, ce sont finalement surtout les faitières ou fédérations qui ont été impliquées (Congo, Guyana, Tunisie, Guinée, Burkina Faso) même si elles ne sont pas toujours allées jusqu'au bout du processus d'engagement.

Par ailleurs, les orpailleurs individuels (filière or artisanal) n'appartenant pas à des coopératives/organisations n'ont pas de statut formel -ou rarement- et sont parfois en situation irrégulière, ce qui explique les difficultés rencontrées dans le cadre d'un projet comme BIODEV2030 à atteindre ce type d'acteurs. Le projet a d'ailleurs naturellement orienté son ciblage vers des filières rassemblant un minimum d'acteurs établis.

Les principaux types d'engagement constatés dans le secteur minier concernent :

- i. la mise en œuvre de la réglementation minière (au titre de condition facilitatrice et d'engagement)
- ii. la restauration forestière / des terres (rarement au titre de réhabilitation de sites)
- iii. la réduction des produits toxiques
- iv. l'organisation professionnelle pour les miniers artisanaux
- v. la mise en œuvre « effective » des plans de gestion sociale et environnementale (PGSE)
- vi. la certification

Une présentation des pratiques en place en Guyane Française avait été réalisée par le WWF France par l'intermédiaire de son expert basé à Cayenne lors des ateliers d'échange sur les concepts d'EV organisé en ligne par EF et les opérateurs en janvier 2022. Ce type d'échange de pratique avait été visiblement apprécié des participants.

Autres secteurs

Pêche : la prise de conscience des pressions sur les systèmes halieutiques, de même que pour l'agriculture, a justifié la sélection du secteur dans 4 pays. La pêche est en effet une activité à fort impact sur la biodiversité, nécessitant de mettre en place un cadre commun d'exploitation notamment dans un contexte de petite pêche ou des pressions liées à la pêche industrielle. Dans la filière crabe et crevette au Mozambique, les dialogues ont aussi convergé sur l'importance de créer une structure chargée de vérifier que les standards de biodiversité pour la pêche sont bien appliqués. Cette structure mettrait également en place des incitations économiques, par exemple une garantie d'achat de la production se conformant à ces standards. Cette condition facilitatrice a donc été intégrée à la série d'EV sur les filières.

Les différents types d'engagement pris sur la pêche sont liés à : i) la structuration professionnelle de la petite pêche ; ii) les pratiques de pêche et de gestion des pêcheries ; iii) le contrôle et surveillance des pêches (communautaires et de l'Etat – ici au titre de conditions facilitatrices donc).

Forêt : le secteur a été traité sous trois angles : « bois d'œuvre » (Bénin, Guinée) ; « foresterie » au Vietnam ; et « charbon/bois énergie » (Kenya et Ethiopie). Dans ce secteur, le Vietnam est allé plus loin que les autres pays, avec des ambitions claires et chiffrées. Les différents types d'engagement pris sur la forêt sont liés à : i) la gestion durable des forêts ; ii) la protection de forêt naturelle/régénération ; iii) la certification (FSC) ; iv) la traçabilité.

Elevage : le secteur a été sélectionné dans 3 pays (Ethiopie, Burkina Faso et Kenya) et fait l'objet de plusieurs pistes d'EV. Les différents types de pistes d'EV identifiées sur l'élevage concernent : i) l'évolution des pratiques pastorales; ii) la gestion des ressources en eau ; iii) la restauration de zones érodées par le pastoralisme.

Energie : le secteur a été traité dans 2 pays (Mozambique et Ouganda) sous des angles différents. Le Mozambique s'est concentré sur la filière du gaz mais a peiné à aller au-delà de pistes d'EV en raison de la fragmentation du paysage des acteurs locaux. En Ouganda, la filière bois énergie (classée par les équipes projet et/ou les parties prenantes dans le secteur énergie et non forêts) a été sélectionnée et les dialogues ont abouti à des EV variés, notamment autour de l'utilisation des cuisinières écoénergétiques et de la régénération des espaces forestiers.

Infrastructures : le secteur a été traité par le Cameroun uniquement. Le DIAG 2 présentait des éléments très généraux et les acteurs n'ont pas été au-delà de ce stade du processus.

Conclusion

La plupart des pratiques évoquées dans les (pistes d') EV sont assez classiques ; certaines relèvent même simplement de l'application de la réglementation en vigueur. Cependant, les processus de dialogue ont permis de mobiliser des acteurs nouveaux qui ne seraient pas forcément engagés à travers une autre approche. Ils ont également permis à des acteurs d'interagir et de prendre conscience de la nécessité d'établir un certain niveau de coordination / collaboration.

Les nombreux points communs identifiés entre les secteurs et les témoignages reçus lors des entretiens soulignent l'intérêt de croiser les expériences des différents pays et développer des communautés de pratiques à l'échelle des filières au sein du projet BIODÉV2030.

Etat des lieux selon l'échelle de négociation

La majorité des acteurs ont mené le dialogue à une échelle nationale (30 filières). A cette échelle, **9 EV ont été obtenus**, 14 pistes d'EV ont été discutées, et 7 filières sont restées au stade des scénarios identifiés dans le DIAG 2. **A l'échelle régionale (14 filières), 3 EV ont été obtenus**, 9 pistes d'EV ont été discutées, et 2 filières sont restées au stade des scénarios du DIAG 2 (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

Il est intéressant de noter que la question de l'échelle du processus a pu être considérée différemment en fonction des pays et acteurs.

D'abord, le choix de l'échelle a pu dépendre de l'organisation administrative (niveau de décentralisation) des pays. Au Kenya, par exemple, face à un système très décentralisé, l'échelle du comté était la plus pertinente pour mener les activités prévues par BIODÉV2030.

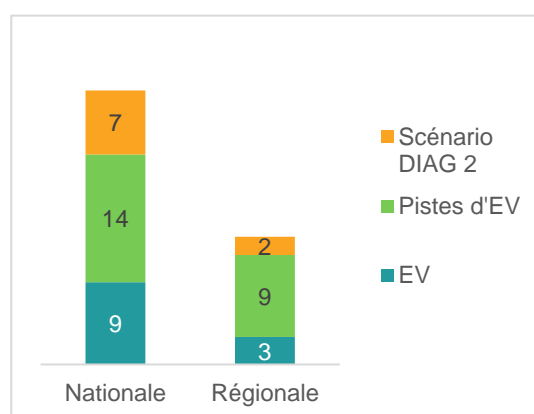


Figure 7: Etapes du processus atteintes par échelle d'action

Dans certains pays, l'échelle d'intervention a pu évoluer au cours du processus, avec des ateliers et missions au niveau territorial pour nourrir et documenter le dialogue, dans des zones choisies comme pilote, ou dans des régions particulièrement importantes pour certaines filières.. Dans certains pays (Ouganda, Mozambique, Sénégal), les dialogues à l'échelle régionale ont été pensés comme une première étape afin de cibler les problématiques rencontrées par les acteurs dans plusieurs zones identifiées préalablement (DIAG 1). Dans un second temps, un dialogue à l'échelle nationale a été mené afin de capitaliser sur les apprentissages des dialogues régionaux et de faire remonter des constats de terrain pour nourrir le plaidoyer national avec pour objectif d'engager plus tard d'autres régions (Encadré 2).

Dans d'autres pays (Ethiopie, Fidji), les régions choisies étaient spécifiquement liées à des filières implantées dans ces localités et aux impacts avérés sur la biodiversité. Dans ces régions, l'objectif était d'engager des acteurs précis sur des filières identifiées.

En Ethiopie, les pistes d'EV ont été discutées dans 2 régions. Pour la région du Sud-Ouest, les groupes de discussion n'ont pas été définis selon des lignes sectorielles mais multisectorielles regroupant les parties-prenantes impliquées dans 3 biosphères distinctes préalablement identifiées.

En Guinée, le point focal national biodiversité a regretté que les pistes d'EV n'aient pas été diffusées au niveau territorial dans le cadre de dialogues régionaux alors même que les acteurs de la filière se situent principalement en région. Selon lui, cette territorialisation du processus aurait permis d'obtenir des EV qui peuvent se traduire en actions concrètes. Ce sentiment semble partagé par l'AT (qui estime qu'il aurait fallu soutenir l'Union Nationale des Orpailleurs de Guinée (UNOG) pour aller sur le terrain en région et rencontrer les acteurs à la base) et par un représentant de la Fédération nationale des professionnels de la filière bois (FNPFB) qui aurait aimé que le projet permette de sillonner davantage le pays avec l'AT pour permettre une meilleure appropriation du projet par les opérateurs sur le terrain.

Au Mozambique, les EV les plus poussés sont au niveau régional (soja à Guruè, pêche à Sofala Bank) et l'idée est dans un second temps de capitaliser sur ce qui a été fait par une entreprise dans une région pour l'étendre à d'autres.

Encadré 2. Les différentes visions de l'échelle

Au total 48 ateliers régionaux et 70 ateliers nationaux ont été organisés pour mener le processus de dialogue. Ces chiffres sont présentés par filière (au Sénégal par exemple, on comptabilise 6 ateliers régionaux par filière, même si les ateliers étaient organisés en commun).

Pays	Régions impliquées dans le projet
Mozambique	Guruè (soja), Maputo (canne à sucre), Beira City (pêche), Maputo (gaz), Quelimane City (sables lourds)
Ouganda	Kagombe, Misindi, Mubende, Mount Elgon National Park
Sénégal	Thiès
Ethiopie	Bale (céréales, élevage et bois énergie), Forêts du Sud-Ouest (café et bois énergie)
Fidji	Province de Cakaudrove
Kenya	Comté de Kajiado

Figure 8. Régions impliquées dans le projet

Concernant le processus d'engagement, il semble que si les types d'EV ne sont pas forcément plus précis ou pointus à l'échelle régionale ; ils sont en revanche explicites sur les acteurs engagés (notamment s'agissant des acteurs privés : des entreprises ont pu être directement

mentionnées dans les EV). En effet, ils intègrent parfois directement des noms d'acteurs ou des listes claires des parties prenantes adhérant aux EV. Ce point n'est pas aussi explicite à l'échelle nationale ou dans les documents finaux des EV qui ne sont pas toujours associés à une liste précise des signataires. Par exemple, pour les EV de Madagascar, la liste des EV fait bien la différence entre les engagements « publics » et « privés » mais il faut analyser la fiche de présence à l'atelier final pour identifier les acteurs effectivement engagés. La situation est différente au Mozambique où les noms des acteurs engagés sont directement intégrés aux EV, ce qui présente un caractère plus « engageant ». De fait, on peut raisonnablement supposer que les acteurs d'un territoire donné sont plus régulièrement amenés à se rencontrer et à interagir et qu'il est donc plus difficile de se départir de ses engagements lorsque l'échelle des EV est plus localisée. Le caractère territorial des EV pourrait ainsi constituer un facteur de robustesse des engagements pris.

En conclusion, le choix de l'échelle du dialogue doit être évalué au travers du prisme de sa pertinence au regard du contexte d'intervention (organisation administrative et niveau de décentralisation du pays, type d'acteurs, filière, enjeux de biodiversité, etc.). Si elle a pu par ailleurs être envisagée selon différentes modalités par les acteurs du projet, elle semble plus mobilisatrice au niveau du territoire.

f. Evaluation des EV et pistes d'EV et de la méthode apportée par le projet pour contribuer au Cadre Mondial

Cette partie a pour objectif d'analyser les grandes tendances issues des données des filières. Elle fournit également quelques présentations de cas spécifiques liés aux filières ou aux pays d'intérêt pour l'analyse. Des tableaux de synthèse d'évaluation des EV et Pistes d'EV sont présentés dans les fiches pays en annexe. Pour les filières n'ayant pas obtenu d'EV ou de pistes d'EV, les scénarios d'engagement issus du DIAG 2 ont été évalués.

Deux types de critères ont été utilisés dans la démarche évaluative :

- Critères SMART - les tableaux de synthèse présentent les critères SMART utilisés (« spécifique » ; « mesurable » ; « acceptable » ; « réaliste » ; « temporellement défini »). Au regard des informations disponibles, les notions d' « acceptable » et « réaliste » ont été scindés en plusieurs critères.
- Critères descriptifs - trois critères ont été ajoutés dans les fiches pays afin de caractériser i) la publicité des (pistes d') EV ; ii) la formalisation des (pistes d') EV ; iii) l'identification d'opportunités de financement des (pistes d') EV. Ces trois critères ne sont pas appliqués pour l'évaluation des scénarios d'engagement issus du DIAG 2.

L'extrait de la base de données qui a été constituée sur la base de ces critères d'analyse est présentée ci-après (Figure 9).

Pays	UICN / WWF	Secteur	Filière / sous-secteur	Etape du processus d'engagement	Acteurs pertinents	Cohérence DIAG 1 et 2	Alignement SPANB	Enabling Conditions	Formalisé	Public	Cibles quantitatives	Echéances	Plan d'action	Budget	Rencontres bailleurs
Bénin	UICN	Agriculture	Coton	Scénario DIAG 2	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	En partie	Non	Non	Non	Non
Bénin	UICN	Agriculture	Riz et Soja	Pistes d'EV	Oui	Oui	Oui	En partie	Non	Non	Oui	Oui	Non	En partie	Non
Bénin	UICN	Forêts	Sylviculture & bois d'œuvre	Pistes d'EV	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	En partie	En partie	Non	En partie	Non
Burkina Faso	UICN	Industries extractives	Mines - or	Pistes d'EV	Oui	Oui	En partie	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Burkina Faso	UICN	Agriculture	Coton	Pistes d'EV	Oui	Oui	En partie	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Burkina Faso	UICN	Elevage	Elevage	Pistes d'EV	Oui	Oui	En partie	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Cameroun	WWF	Agriculture	Agriculture	Scénario DIAG 2	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Cameroun	WWF	Infrastructure	Infrastructure	Scénario DIAG 2	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Congo	WWF	Agriculture	Huile de palme, canne à sucre, cacao, hévéa	Scénario DIAG 2	En partie	Oui	Oui	Oui	Non	Non	En partie	En partie	Non	Non	Non
Congo	WWF	Industries extractives	Mines artisanales, petites mines et mines industrielles	Scénario DIAG 2	En partie	Oui	Non	Oui	Non	Non	En partie	Non	Non	Non	Non
Ethiopie	UICN	Agriculture	Céréales	Pistes d'EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Ethiopie	UICN	Elevage	Elevage	Pistes d'EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ethiopie	UICN	Agriculture	Café	Pistes d'EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Ethiopie	UICN	Forêts	Bois énergie	Pistes d'EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Fidji	UICN	Agriculture	Kava	EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Fidji	UICN	Pêche	Pêche côtière	Scénario DIAG 2	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Gabon	WWF	Agriculture	Intrants / agroindustrie	Scénario DIAG 2	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Gabon	WWF	Industries extractives	Mines - or (artisanal)	Scénario DIAG 2	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Guinée	UICN	Agriculture	Fruits et légumes	Pistes d'EV	En partie	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Guinée	UICN	Forêts	Bois d'œuvre	Pistes d'EV	En partie	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Guinée	UICN	Industries extractives	Mines - or (artisanal)	Pistes d'EV	En partie	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Guyana	WWF	Agriculture	Riz	Pistes d'EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Guyana	WWF	Agriculture	Canne à sucre	Pistes d'EV	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Guyana	WWF	Industries extractives	Mines - or	Pistes d'EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Kenya	UICN	Agriculture	Tomate	Pistes d'EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	En partie
Kenya	UICN	Elevage	Elevage	Pistes d'EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	En partie
Kenya	UICN	Forêts	Charbon de bois	Pistes d'EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	En partie
Madagascar	WWF	Agriculture	Maïs	EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Madagascar	WWF	Pêche	Crevette	EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Madagascar	WWF	Industries extractives	Mines - or	Pistes d'EV	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Mozambique	UICN	Agriculture	Soja, canne à sucre	Pistes d'EV	En partie	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	En partie
Mozambique	UICN	Pêche	Pêche	Pistes d'EV	En partie	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	En partie
Mozambique	UICN	Energie	Gaz	Pistes d'EV	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	En partie
Mozambique	UICN	Industries extractives	Sables lourds	Pistes d'EV	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	En partie
Ouganda	WWF	Agriculture	Agriculture	EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Ouganda	WWF	Energie	Energie	EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Sénégal	UICN	Pêche	Pêche	EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Sénégal	UICN	Industries extractives	Mines et Carrieres	Scénario DIAG 2	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Sénégal	UICN	Agriculture	Agriculture	EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Tunisie	WWF	Agroalimentaire	Eaux minérales conditionnées	EV	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui
Tunisie	WWF	Industries extractives	Ciment	EV	En partie	Oui	Oui	En partie	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui
Tunisie	WWF	Secteur bancaire	Secteur bancaire	EV	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Vietnam	WWF	Forêts	Foresterie	EV	En partie	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Vietnam	WWF	Agriculture	Aquaculture	EV	En partie	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non

Figure 9. Tableau récapitulatif des évaluations filières (base de données)

Pertinence des acteurs mobilisés

L'analyse mentionne deux types de processus de concertation : soit les parties prenantes ont adopté des EV ou discuté de pistes d'EV et il est fait référence au processus de négociation ; soit elles ont participé au processus de validation voire uniquement de présentation du DIAG 2 dans le cas où les filières ne sont pas allées au-delà.

Les parties prenantes impliquées sont considérées comme pertinentes dans la mesure où i) elles étaient identifiées dans le DIAG 2 ; ii) leur influence / poids / caractère stratégique au sein d'une filière ou d'un secteur ont été corroborés lors des entretiens menés par Altai Consulting. Dans les fiches pays, les parties prenantes ayant participé au processus de dialogue ont été caractérisées selon qu'elles appartenaient :

- Au secteur public ou à l'administration en général, à l'échelle nationale et /ou locale
- Au secteur privé, en précisant le type d'organisation (faïtières, entreprises, organisations de producteurs)
- A la société civile
- Les représentants des médias, des autres secteurs, et des PTF, si présents, sont aussi mentionnés dans les fiches pays.

La moitié des filières ont mobilisé les parties prenantes identifiées comme pertinentes au regard des DIAG 2 et des entretiens menés (Figure 10). La notation « en partie » permet d'indiquer que certains acteurs pertinents identifiés dans le DIAG 2 n'étaient pas représentés dans les discussions (par exemple au sein de la filière mines au Congo), que des acteurs pertinents n'avaient pas été identifiés dans le DIAG 2 (comme par exemple pour les filières pêche et soja au Mozambique), ou encore que des acteurs non identifiés dans le DIAG 2 et effectivement mobilisés (comme la filière sucrière au Mozambique) n'étaient pas considérés comme pertinents par les acteurs interrogés par Altai. Dans certains cas, les acteurs pertinents n'étaient pas du tout représentés (comme au sein de la filière mines au Sénégal, et ce alors même qu'ils avaient bien été identifiés et invités à participer au processus).

Les résultats confirment que l'engagement des parties prenantes pertinentes est une condition de succès à l'obtention d'EV ou pistes d'EV.

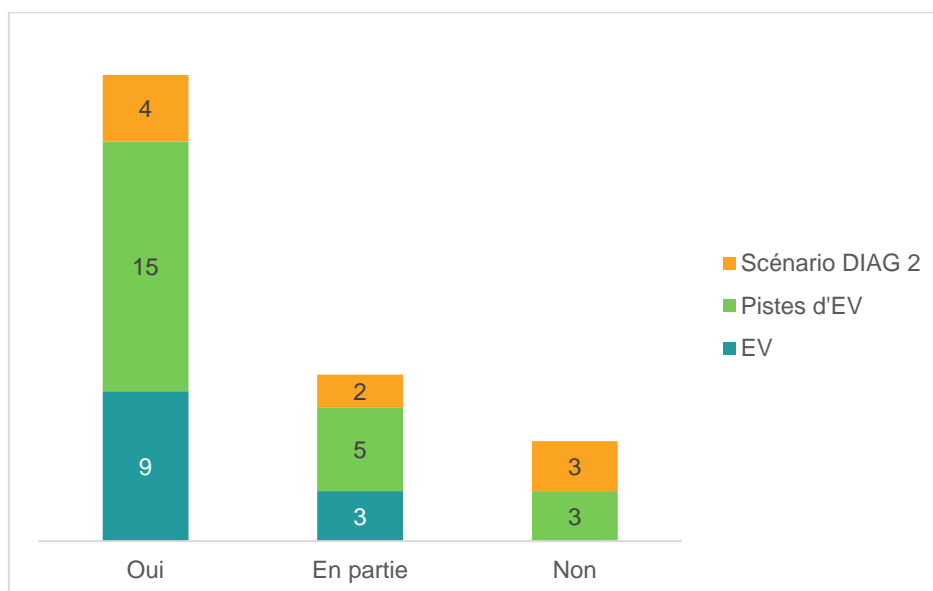


Figure 10. Mobilisation des acteurs pertinents et étapes du processus d'engagement

Au total, les représentants du secteur privé et les représentants du secteur public ont été également représentés dans le processus de dialogue puisque sur les 118 ateliers du processus les acteurs des deux secteurs étaient présents lors de 110 ateliers (nationaux ou régionaux).

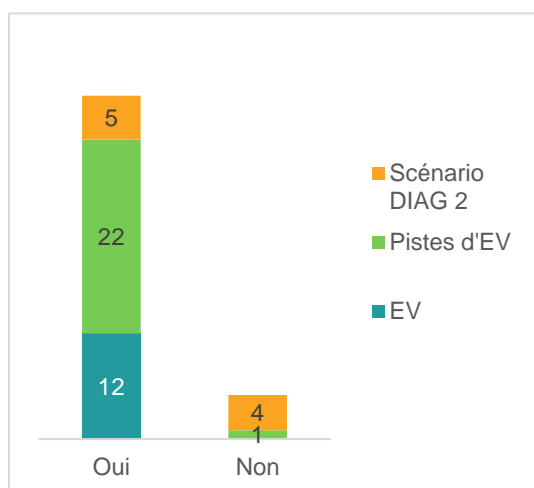


Figure 11. Mobilisation des acteurs **privés** et étapes du processus d'engagement

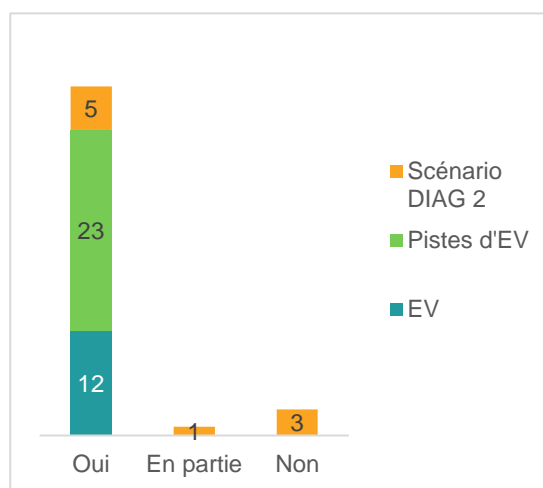


Figure 12. Mobilisation des acteurs **publics** et étapes du processus d'engagement

Les 12 filières ayant obtenu des EV ont toutes vu à la fois la mobilisation du public et du privé dans le processus de dialogue, tout comme 22 des 23 filières ayant obtenu des pistes d'EV. (Figure 11 et Figure 12). Par ailleurs, la totalité des filières ayant obtenu des (pistes d') EV ont vu la participation de la société civile dans les processus de dialogue.

Les représentants du secteur privé comprenaient en majorité des représentants des faitières et des organisations de producteurs (ex : Chambre Nationale des Producteurs de Ciment en Tunisie) ; mais également quelques entreprises (Manmart, Pescamar au Mozambique, Nile Breweries ou All Green Energy au Mozambique). Comme présenté plus haut, des variations importantes sont à noter selon les secteurs et les pays. L'implication des producteurs agricoles par exemple – dont le secteur avait initialement été identifié comme très diffus et donc difficile à mobiliser – a finalement plutôt bien fonctionné puisque de nombreuses organisations faitières ou de producteurs se sont associées au projet. Cela a pu également être le cas pour le secteur minier artisanal (notamment en Guinée avec la faitière UNOG, ou le *Guyana Gold and Diamond Miners Association* au Guyana).

Les opérateurs du projet ont dû s'adapter aux modalités d'engagement des acteurs. Par exemple à Fidji, le projet s'est beaucoup appuyé sur les structures sociales traditionnelles pour faciliter l'engagement d'un secteur très diffus. Les chefs traditionnels ont en effet été très impliqués pour la mobilisation des agriculteurs ; et si l'EV n'a pas été signé, l'AT a confirmé qu'il avait néanmoins été adopté en présence des chefs traditionnels. Un entretien avec une productrice de kava corrobore cette perception, puisque selon elle les acteurs présents se sont véritablement engagés. Par ailleurs, en s'appuyant sur des comités préexistants à l'échelle de chaque district, des équipes citoyennes ont été mises en place pour faire le suivi de la mise en œuvre des EV.

Dans chaque pays, plusieurs plateformes de gestion du projet ont co-existé : la plateforme principale de pilotage (COPIL), des groupes de travail ou de suivi technique ainsi que des organes de consultation ad hoc. **La mobilisation de ces plateformes a requis beaucoup de temps et d'énergie, ce qui a pu empiéter sur d'autres aspects du projet, notamment la tenue des ateliers de consultation.**

Au Congo par exemple, les consultations des acteurs ont eu partiellement lieu au moment des réunions de la plateforme principale, ce qui a remplacé les ateliers dédiés. Ce mode de fonctionnement peut s'avérer limitatif, dans la mesure où seulement une minorité des parties prenantes étaient représentées. Au Kenya, le projet s'est appuyé sur une plateforme extérieure dédiée à la promotion de l'agro-biodiversité et l'agroécologie pour mobiliser les acteurs. Cependant, certains acteurs en Tunisie ou au Burkina Faso soulignent également la forte mobilisation au sein de

ces plateformes, et souhaitent les pérenniser. Au Burkina Faso, la plateforme dédiée à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques a d'ailleurs été formalisée par un arrêté et dotée d'un plan triennal.

Il semble essentiel d'identifier avec les acteurs concernés les plateformes qui seront effectivement pertinentes pour poursuivre le processus d'engagement et suivre la mise en œuvre des EV. Il semble également important de réexaminer la pertinence de leurs compositions, de les compléter le cas échéant et leurs assigner éventuellement des objectifs et une gouvernance afin qu'elles deviennent des lieux de négociation et donc d'enregistrement, voire de résolution, des différends.

Encadré 3. Focus sur les plateformes

La participation des représentants du secteur public a été adaptée à l'échelle d'intervention de BIODDEV2030. Au niveau régional, les services techniques des ministères sectoriels ont souvent été impliqués aux côtés des représentants du ministère de l'Environnement « hôte » du projet BIODDEV2030. Par exemple, en Ethiopie alors que le projet était mené à l'échelle régionale, le PFN CDB est intervenu dans les 2 ateliers régionaux. De même, au Kenya, le DIAG 2 a fait l'objet d'un atelier d'enrichissement avec des acteurs publics nationaux. A Fidji, la secrétaire permanente à l'environnement était présente lors de la cérémonie de présentation des EV. A l'échelle nationale, les points focaux CDB ou d'autres représentants du ministère de l'Environnement accueillent/présidaient les sessions de travail aux côtés de l'opérateur WWF ou UICN. Dans le Bassin du Congo, l'opérateur WWF a rencontré des difficultés de mobilisation des instances publiques visées pour porter le projet (au Gabon et au Cameroun également) ce qui a généré des difficultés de mise en œuvre et occasionné de nombreux retards.

L'intégration des acteurs du privé et du public dans les négociations est un élément crucial du processus d'obtention des EV. Comme il a été mentionné en entretien avec la chargée de mission biodiversité à l'agence de l'AFD de Libreville (Gabon), dans les pays en développement les ressources naturelles appartiennent typiquement à l'État. Si la mobilisation des parties prenantes n'inclut que le secteur privé, il est possible que le secteur public se sente concurrencé, ce qui pourrait entraîner des conséquences négatives pour l'obtention d'EV.

Conclusion

Les parties prenantes pertinentes ont globalement été intégrées dans les processus de dialogue alors même que le projet a tâtonné à son démarrage sur les acteurs à engager. En effet, la lecture du rôle que pouvaient jouer les différents acteurs dans le processus d'engagement n'était pas toujours nette et a pu évoluer au cours du projet et selon les géographies d'intervention. Enfin, les modalités d'engagement ont été adaptées et ont pu évoluer au cours du projet (plateformes ou non).

Cohérence avec le DIAG 1 et le DIAG 2

A travers cette variable, l'analyse a cherché à révéler si les (pistes d') EV étaient en cohérence avec les DIAG 1 (menaces) et les DIAG 2 (pratiques néfastes) conduits par des cabinets spécialisés dans chacun des pays d'intervention. Chaque fiche pays intègre à ce titre un résumé i) des principales pratiques productives néfastes pour la biodiversité identifiées sur la base des DIAG 1 et 2 ; ii) des scénarios d'engagement identifiés dans le DIAG 2 ; iii) des solutions identifiées par les parties prenantes (à travers les EV ou pistes d'EV). Pour les filières étant restées au stade des scénarios d'engagement présentés dans le DIAG 2, l'analyse porte uniquement sur la cohérence de ces scénarios avec les menaces identifiées lors du DIAG 1.

D'après l'analyse, seul un des EV obtenus n'est pas en cohérence avec le DIAG 2 du pays concerné : celui du secteur bancaire en Tunisie, qui n'était pas identifié dans le DIAG 2. Cependant, il

s'agit d'un EV hybride et ayant un impact à grande échelle puisqu'il concerne le financement de tous les secteurs ; il revêt donc une pertinence notable.

Pour tous les autres EV ou pistes d'EV, la cohérence est confirmée. En général, quelques éléments peuvent différer entre les solutions identifiées et les scénarios de DIAG 2, surtout liés à la façon dont va se déployer l'EV, notamment :

- **La couverture géographique peut être large dans le DIAG 2 et plus ciblée dans les EV.** C'est le cas par exemple au Mozambique où l'EV concernant la filière canne à sucre est relatif au district de Marromeu (et pensé comme répliquable dans les districts de Mafambisse, Xinavan et Maragra) alors que le DIAG 2 ne précisait pas la situation géographique à couvrir.
- **La liste (du DIAG 2) d'acteurs pertinents à impliquer dans la négociation est souvent quasiment exhaustive ou en tous cas recherche l'exhaustivité.** Dans les (pistes d') EV, en général seule une (petite) partie des acteurs identifiés a effectivement été mobilisée. En Tunisie, si le DIAG 2 identifie les acteurs de la filière des eaux minérales selon 7 catégories issues de toute la chaîne de valeur, l'EV est finalement signé – à ce stade – seulement par la Chambre Syndicale des Sociétés des Eaux Conditionnées (CSSEC).
- **Les EV ciblent seulement certaines mesures évoquées dans le DIAG 2 au vu de leur impact sur la biodiversité, de la capacité des acteurs qui s'engagent à les mettre en place, de leur coût de mise en œuvre, etc.** Par exemple au Vietnam, les mesures ciblées sur la foresterie sont plus précises et se concentrent sur certains éléments du DIAG 2.

Les types d'EV ou pistes d'EV sont spécifiques aux secteurs (voir plus haut) mais peuvent aussi être classés selon 6 principaux types d'actions qui ne sont pas mutuellement exclusives :

- i. **la mise en œuvre des meilleures pratiques** est un élément central de tous les EV. A noter : les meilleures pratiques réfèrent souvent (entre autres) à des innovations technologiques sans forcément les décrire précisément.
- ii. **la certification des meilleures pratiques** est souvent évoquée dans les engagements des filières forêt, agriculture, mines.
- iii. **les conditions facilitatrices** : qui soit ont été prises par les acteurs publics ; soit que les acteurs privés qui se sont engagés voudraient voir mettre en place par les acteurs publics (voir plus bas)
- iv. **les opérations de sensibilisation/promotion des meilleures pratiques** : vis-à-vis soit des autres acteurs de la chaîne de valeur ; soit au-delà (consommateurs, grand public, etc.).
- v. **le renforcement de capacités et la formation** des parties prenantes aux EV
- vi. **le financement** des EV qui figure souvent comme une condition nécessaire à leur mise en œuvre mais peut y être directement intégré.

On note que les EV et pistes d'EV n'ont pas, ou très peu, traité la question des habitudes de consommation. La mise en relation des EV avec les cibles du cadre Kunming-Montréal montre que cette question a pu être indirectement traitée à travers le prisme de la certification puisqu'elle permet aux consommateurs de faire des choix fondés sur les pratiques environnementales des producteurs.

Certains AT (4 pays : Bénin, Burkina Faso, Ethiopie, Madagascar) avaient développé des notes sectorielles pour sensibiliser les acteurs dans des formats plus digests que ceux des DIAG 2. Celles-ci ont pu aider le processus sans toutefois être décisives dans la méthode d'engagement (pas de mention des notes lors de nos entretiens). Dans les pays UICN, à part au Burkina Faso, cela est certainement dû au fait que les notes sectorielles ont été finalisées trop tardivement pour pouvoir être véritablement exploitées dans la phase de dialogue.

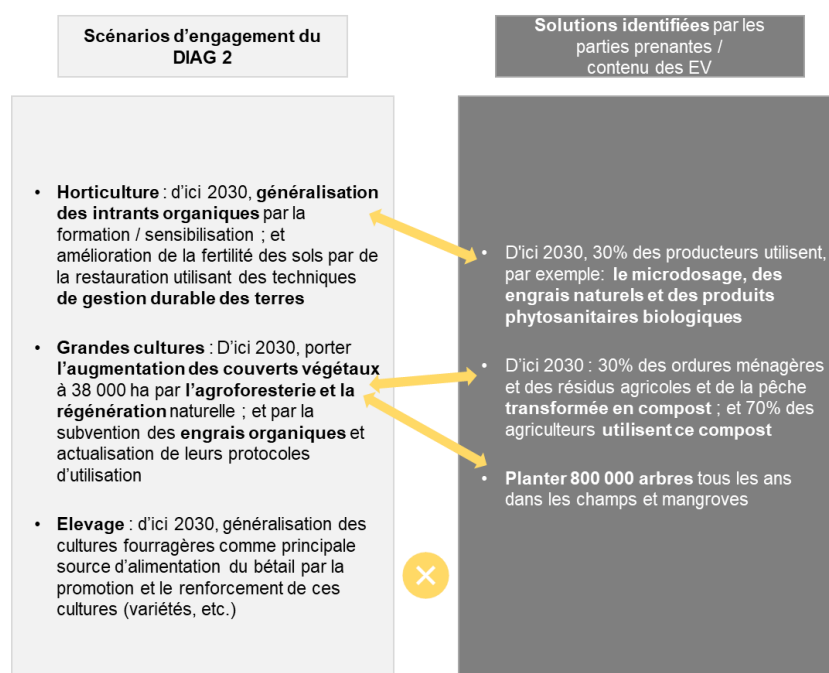


Figure 13. Exemple de comparaison de l'alignement entre les Scénarios d'engagement du DIAG 2 et les EV des acteurs au Sénégal dans le secteur de l'agriculture

Conclusion

Les EV ou pistes d'EV sont, pour la quasi-totalité, alignés avec les DIAG 1 (menaces) et DIAG 2 (pratiques néfastes). On note que les EV ont tendance à être plus précis que les DIAG 2 et à se concentrer sur quelques pratiques et quelques acteurs identifiés dans les DIAG 2.

Potentiel de mise en œuvre des EV ou des pistes d'EV

Les critères relatifs à la réalisation visent à identifier la dynamique dans laquelle se situent les filières en vue de la mise en œuvre de leurs (pistes d') EV. Les critères suivants ont été retenus :

- **Les conditions facilitatrices à la mise en œuvre** ; elles incombent souvent au secteur public qui peut faciliter par des incitations ou des mesures dissuasives la mise en œuvre de certains EV.
- **La définition d'une temporalité de mise en œuvre de l'EV** ; avec éventuellement des étapes intermédiaires de mise en œuvre identifiées.
- **La définition d'un plan d'action** précis pour la mise en œuvre de l'EV incluant des éléments de budget
- **Le chiffrage d'un budget** associé à la mise en œuvre de l'EV

Conditions facilitatrices

La plupart des filières qui se sont engagées dans le processus de BIODEV (36/44) ont inclus des conditions facilitatrices et 2 en prévoient partiellement (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). La p

lupart des filières arrivées au stade d'EV ou de pistes d'EV intègrent des conditions facilitatrices (29/35). Lorsque des conditions facilitatrices sont prévues partiellement, cela signifie qu'elles ne concernent qu'un champ assez précis de l'EV et pas toute la filière. Au Bénin par exemple, pour les filières agricoles (riz & soja), il est prévu que les acteurs mènent des opérations de « plaidoyer auprès des décideurs pour la mise en place de semences améliorées ». Il ne s'agit donc pas de conditions précisément identifiées par les acteurs (ou mieux : pour lesquelles les acteurs publics se seraient engagés) mais d'une prise en compte de la nécessité d'associer des *conditions facilitatrices*.

La plupart des conditions facilitatrices sont orientées vers les moyens que devraient prendre l'Etat/l'administration centrale pour assurer la mise en œuvre des (pistes d') EV.

En revanche, dans le cas spécifique de Madagascar (filière or), les acteurs publics se sont engagés « seuls », c'est dire sans s'adosser à un engagement du privé, à « d'ici à 2030, une formalisation effective des acteurs et à une meilleure traçabilité des produits de la filière or dans 2 sites pilotes dans le cadre de la transition vers l'approvisionnement en or juste et responsable ». Dans ce cas, la résultante n'est pas considérée comme un EV.

Les conditions facilitatrices mentionnées dans les (pistes d') EV sont de 4 types principaux :

- **Assurer le contrôle de l'application ou faciliter l'application de la législation en vigueur**, que l'on retrouve dans plusieurs filières. Par exemple, la piste d'EV sur la filière or artisanal en Guinée mentionne la « vulgarisation des lois d'encadrement réglementant toutes les parties prenantes. »
- **Renforcement du cadre réglementaire / légal** : par exemple à Madagascar, s'agissant de la petite pêche, les acteurs du public s'engagent à l'« augmentation de la surveillance contre la mauvaise pratique de pêche à travers le Comité de Contrôle et de Surveillance »
- **Incitations fiscales / subventions ou accompagnement de la filière en général** : au Guyana sur l'or, le secteur public doit contribuer à « l'élaboration d'un mécanisme de certification » ; au Sénégal la filière pêche demande la reconnaissance des statuts des « pêcheurs surveillants ».
- **Réduction des subventions/pratiques néfastes** : au Sénégal, le secteur de la pêche demande de « diminuer les licences de pêche industrielles. »
- **Renforcement de capacités et formations** : souvent adressées au public (comme au Sénégal pour « Renforcer les filières de formation initiale et professionnelles à la préservation de l'environnement ») ; ses dispositions ne clarifient pas – la plupart du temps - l'initiateur attendu de ces dispositifs de formation (comme à Fidji ou est évoqué le « renforcement des capacités des acteurs d'ici 2025 » ou au Kenya où est évoqué le « renforcement de capacités des producteurs de tomates »)

S'agissant des filières étant restées au stade des scénarios des DIAG 2, seul le Gabon, pour l'agriculture et les industries extractives, ne prévoyait pas de conditions facilitatrices.

Par ailleurs, au cours des entretiens menés par Altai, le besoin d'appuis financiers et techniques a été identifié par la plupart des interlocuteurs comme une condition nécessaire à la mise en œuvre des EV et pistes d'EV.

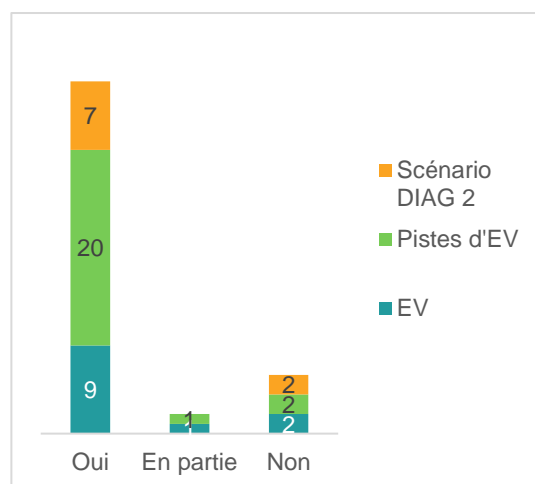


Figure 14: Conditions facilitatrices et étapes du processus d'engagement

Autres critères relatifs à la mise en œuvre des (pistes d’) EV

La plupart des EV ou pistes d’EV (23/35) ne prévoient pas d’échéance de mise en œuvre. 2 pistes d’EV (celles du secteur agricole au Congo et de la sylviculture au Bénin) seulement en prévoient partiellement ce qui signifie qu’une partie de leur contenu indique une échéance (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Seuls 7 EV (kava à Fidji ; maïs et crevettes à Madagascar ; agriculture et énergie en Ouganda ; eaux minérales et industries extractives en Tunisie) **prévoient des plans d’action, dont la majorité ne font pas l’objet de budgétisation.** (**Erreur ! Source d u renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Le temps alloué à la phase de négociation n’a pas permis d’aller très au-delà des engagements volontaires. A Madagascar, en revanche les acteurs ont pu aller jusqu’à produire des propositions de projets liés à la mise en œuvre des EV (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

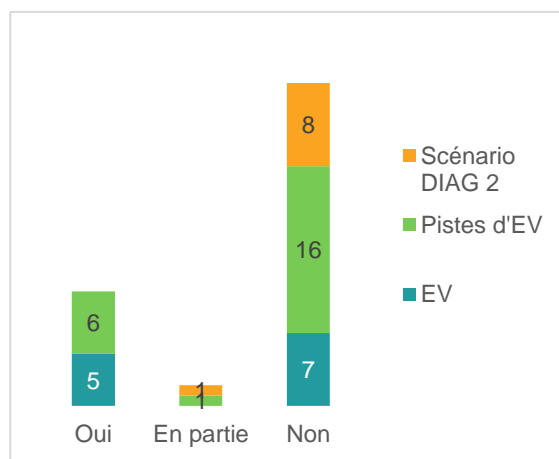


Figure 15: Echéances de mise en œuvre prévues selon le stade d'avancement des filières dans le processus d'engagement

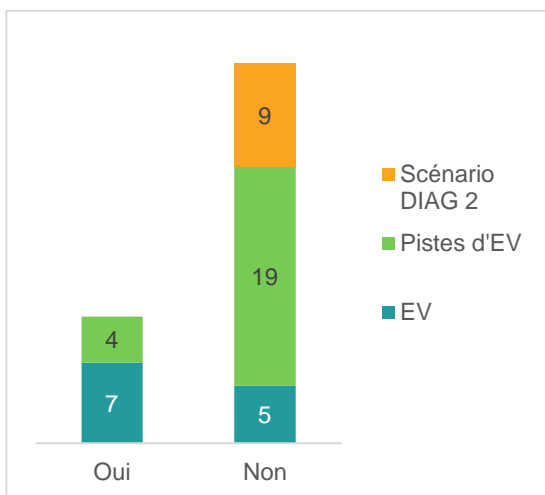


Figure 16. Plans d'action prévus et étapes du processus d'engagement

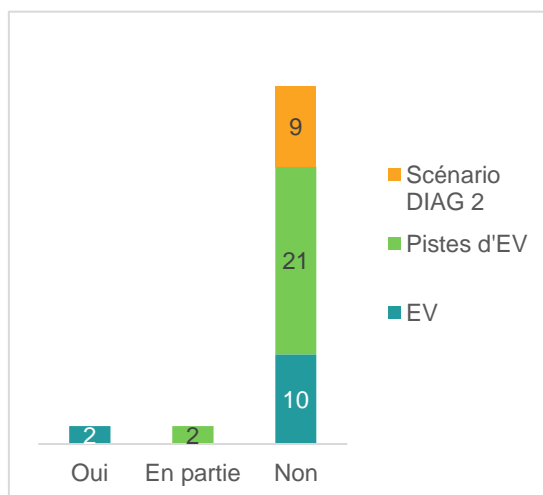


Figure 17. Budget et étapes du processus d'engagement

Selon l’AT à Madagascar, il était prévu dans le document de projet initial d’aller jusqu’à l’élaboration de document de projets adossés aux EV suffisamment avancés pour pouvoir être présentés aux PTF pour financement de leur mise en œuvre.

Suite aux dialogues sectoriels et à la validation d’EV, un atelier de consultation de 3 jours a donc été tenu dans le but d’obtenir la formulation participative de documents de projet pour la mise en œuvre des EV et plans d’actions pour les trois filières sélectionnées (crevettes, maïs et or).

Les participants aux ateliers sectoriels ont été ciblés pour participer à cet atelier en veillant à ce que toutes les parties prenantes soient représentées. Les sous-ateliers par filière se sont déroulés en 3 parties : 1) un rappel des étapes précédentes du projet et des EV formulés ; 2) des travaux de groupe sur la détermination des objectifs et résultats attendus par projet, l’identification d’actions/activités par résultats attendus, l’identification d’instruments ou de mécanismes de financement, le dispositif de

mise en œuvre et de suivi-évaluation ; et 3) des débats en plénière sur les résultats des travaux de groupe et leur validation.

Au total, cet atelier a réuni une trentaine de participants bien représentatifs par filière. L'AT a **rappelé l'importance de la mise en œuvre effective de ces projets afin que le travail mené ne soit pas terni par une frustration de ne pas voir de résultats concrets émerger de BIODÉV2030**. La point focal a insisté sur le fait que la mise en œuvre de ces projets dépend significativement de l'obtention de financements, car à ce jour les secteurs eux-mêmes n'ont pas les moyens. Selon elle, les thématiques et filières abordées par BIODÉV2030 à Madagascar intéressent les PTF présents dans le pays. Par exemple, la production de maïs empiète sur les aires protégées à Madagascar, qui fait partie des priorités des PTF.

Encadré 4. La success story de Madagascar

Conclusion

De vrais efforts ont été fournis dans les processus de dialogue pour intégrer les conditions facilitatrices. Les filières ont cependant eu plus de difficultés à inscrire les (pistes d') EV dans une dynamique de mise en œuvre, principalement en raison du manque de temps alloué à la dernière phase.

Alignement des engagements avec le Cadre Mondial pour la biodiversité

L'analyse a porté principalement sur la comparaison des EV, des pistes d'EV et des scénarios d'engagement identifiés dans les DIAG 2 avec les SPANB et les cibles du cadre mondial Kunming-Montréal pour la biodiversité.

Les dispositions définies par les filières dans leurs (pistes d') EV permettent toutes (sauf pour le secteur minier au Congo) **de répondre aux enjeux de biodiversité (menaces et pressions) dans les pays tels qu'identifiés dans les SPANB**. Elles sont aussi toutes alignées avec les axes prioritaires fixées dans les SPANB. Cependant, il est important de noter que certains documents sont assez datés et peuvent manquer de pertinence au regard de l'évolution du contexte national. Néanmoins, ils restent des documents de référence pour les Etats concernés vis-à-vis de la CDB. Pour certains pays, d'autres politiques publiques / stratégies biodiversité ou sectorielles intégrant la biodiversité ont pu être identifiés, mais n'ont pas pu être examinés dans le détail au cours de cette mission faute de temps.

L'ensemble des (pistes d') EV sont alignées avec les cibles fixées par le nouveau cadre mondial pour la biodiversité, ou cadre Kunming – Montréal. Un exemple de notation par filière est détaillé ci-dessous (Figure 18).

Bénin : Foresterie	Cibles du cadre Kunming Montréal
Promotion des espèces autochtones	10 ; 5 ; 2
Préservation d'une proportion d'habitat naturel dans les plantations	10 ; 5 ; 3
Réalisation d'un plan d'aménagement et de gestion des plantations	10 ; 1
Engagement à préserver les grands semenciers d'espèces autochtones lors de l'installation des plantations	10 ; 5 ; 1
Engagement à préserver les espèces en voie de disparition retrouvée sur le site	10 ; 3 ; 1
Assurer une gestion durable des plantations	10
S'engager à n'utiliser que les équipements recommandés lors de l'exploitation	10 ; 7 ; 5
Adhésion volontaire au cahier des charges de l'écocertification	10

Figure 18. Exemple de la notation "Kunming-Montréal" réalisée pour la filière foresterie au Bénin

La majorité des (pistes d’) EV ou des scénarios de DIAG 2 est alignée avec les cibles 1, 5, 10, et 15 (environ 20 filières alignées pour chaque cible). Les cibles 2, 7, 14 et 16 sont alignées avec entre 10 et 14 filières.

Pour rappel, la cible 10 vise à « *Veiller à ce que les superficies consacrées à l’agriculture, à l’aquaculture, à la pêche et à la sylviculture soient gérées de manière durable, notamment par l’utilisation durable de la biodiversité, y compris par une augmentation substantielle de l’application de pratiques respectueuses de la biodiversité, telles que l’intensification durable, l’agroécologie et d’autres approches innovantes contribuant à la résilience et à l’efficacité et la productivité à long terme de ces systèmes de production et à la sécurité alimentaire, la conservation et la restauration de la biodiversité et le maintien des contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques.* »

La cible 5, vise à « *Veiller à ce que l’utilisation, la récolte et le commerce des espèces sauvages soient durables, sûrs et légaux, en prévenant la surexploitation, en minimisant les impacts sur les espèces non ciblées et les écosystèmes, et en réduisant le risque de propagation d’agents pathogènes, en appliquant l’approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant l’utilisation durable coutumière par les peuples autochtones et les communautés locales.* »

Ces cibles sont assez logiquement liées aux engagements du projet dans la mesure où (cible 10) elles impliquent la mise en place de mesures d’intégration de la biodiversité au sein de quelques filières spécifiées qui sont les filières prioritaires de BIODÉV2030 ; ou (cible 5) l’utilisation durable de la ressource, aussi directement liée aux pratiques des filières ou à leur exploitation directe.

La cible 1 réfère à « *l’aménagement du territoire participatif, intégré et inclusif en matière de biodiversité* » et se retrouve dans de nombreux EV qui visent la délimitation d’espaces d’intervention à usages définis avec pour objectif de conserver des espaces naturels, restaurer des espaces dégradés et utiliser durablement les autres espaces. Définir ces zones est donc une première étape essentielle que l’on retrouve souvent dans les (pistes d’) EV.

La cible 15 quant à elle est intégrée dans les cibles « Outils et solutions pour la mise en œuvre et l’intégration de la biodiversité ». Elle renvoie aux conditions facilitatrices pour assurer faciliter/inciter l’engagement des entreprises en particulier, il est donc assez logique également qu’elle fasse partie des cibles les plus alignées avec les engagements issus de BIODÉV2030.

Il y a également des occurrences (entre 1 et 10) entre les filières et les **cibles 3, 8, 9, 11, 13, 17, 19, 20, 21, 22, 23**, ce qui permet de constater la variété des (pistes d’) EV obtenu(e)s (**Erreur ! Source du r envoi introuvable.**).

Cible KM	Agriculture	Industries extractives Mines	Forêt	Pêche
Cible 10	Bénin ; Burkina Faso ; Ethiopie ; Guyana ; Madagascar ; Mozambique ; Ouganda ; Sénégal ; Vietnam		Bénin ; Guinée ; Vietnam	Mozambique ; Sénégal
Cible 5	Burkina Faso ; Fidji ; Guyana ; Kenya Madagascar ; Tunisie ; Vietnam	Burkina Faso ; Guinée ; Guyana ; Madagascar ; Mozambique	Bénin ; Kenya ; Vietnam	Madagascar
Cible 15	Bénin ; Sénégal ; Vietnam	Madagascar ; Tunisie	Guinée	Fidji ; Sénégal
Cible 1	Ethiopie ; Fidji ; Mozambique ; Tunisie ; Vietnam	Guinée ; Madagascar ; Tunisie	Vietnam	Madagascar

Cible 7	Burkina Faso ; Guyana	Burkina Faso ; Guinée ; Tunisie	Kenya	
Cible 2	Fidji	Mozambique ; Guinée		Mozambique
Cible 14	Bénin ; Tunisie ; Sénégal	Tunisie		Sénégal

Figure 19. Alignement des EV ou Pistes d'EV avec les cibles principales et secondaires dans les 4 premiers secteurs d'intervention de BIODDEV2030

Par ailleurs, dans certains cas, le projet a également permis la participation des représentants des acteurs impliqués dans les processus d'engagement à la COP15 Biodiversité qui s'est tenue à Montréal début décembre 2022. Cet évènement, initialement identifié comme un temps fort du projet au moment duquel les parties prenantes auraient pu « afficher » un agenda pro-nature du secteur privé dans les pays d'intervention de BIODDEV2030, n'a finalement pas été le point d'atterrissage du projet – au sens où des acteurs privés auraient pris la parole à la COP15 pour bâtir un « agenda de l'action » en dehors des engagements étatiques. Cependant, le processus engagé par le projet a permis de nourrir le positionnement des acteurs impliqués dans ce cadre des différentes étapes de négociations jusqu'à la conclusion de l'accord. Par ailleurs, pour Fidji, les acteurs publics impliqués dans BIODDEV2030 ont pu annoncer publiquement les engagements pris dans leur pays lors d'un side-event de préparation à la COP15 pour les pays du Pacifique. Enfin, au titre de sa méthode pilote, le projet BIODDEV2030 contribue à la vision 2050 et la mission 2030 du nouveau cadre mondial. Cette méthode pourrait être répliquée au sein des pays d'intervention sur d'autres secteurs ; et dans d'autres pays qui souhaiteraient s'en saisir.

Les autres critères (public, formalisé & opportunité de financement)

Caractère public

La plupart des EV n'ont pas vraiment été rendus publics dans le sens où ils seraient accessibles à tous (en ligne sur les sites internet des parties prenantes, ayant fait l'objet d'une communication publique, etc.) **et permettraient d'afficher en leur nom les parties prenantes engagées.** Certains ateliers ou des présentations générales du projet ont pu faire l'objet de couvertures médiatiques (ex : en Ouganda, au Guyana ; au Burkina Faso) mais sans que cela n'atteste véritablement de la prise d'engagement des parties prenantes. **D'après cette grille de lecture, seules l'EV conclu sur la filière Kava à Fidji (Encadré 5) et les EV pris en Tunisie peuvent être considérés comme public.** En Tunisie, la médiatisation dont ont bénéficié les résultats du projet résulte de l'important travail qui a été mené pour former un groupe de 12 journalistes représentatifs des différents types de média dans le pays.

A Fidji, l'EV pour la filière kava a fait l'objet d'une célébration lors de laquelle la nouvellement nommée Secrétaire Permanente pour l'Environnement et le Haut Chef de l'île sont intervenus. Cet évènement est considéré par l'AT BIODDEV2030 et l'agricultrice interrogés par Altai Consulting comme équivalent à une prise d'engagement officielle de la part des acteurs de la filière.

Par ailleurs, Fidji a aussi disséminé les résultats du projet lors de la réunion préparatoire des États du Pacifique pour la COP15, ce qui a permis de susciter l'intérêt d'autres pays de la région pour l'approche BIODDEV2030.

Encadré 5. La publicité de l'EV sur la filière Kava à Fidji

Formalisation

Tous les EV sont formalisés. Les formats ne sont pas harmonisés mais l'analyse a considéré qu'un document en version finale faisant apparaître clairement les parties prenantes concernées et les engagements sur le secteur concerné pouvait être considéré comme un EV formalisé. En parallèle, on retrouve dans les pistes d'EV les résultats de travaux de groupe avec des éléments plus ou moins

aboutis mais n'ayant pas fait l'objet de synthèse finale pour consolider les travaux et s'assurer de l'accord de tous (c'est par exemple le cas des pistes d'EV des filières riz & soja et sylviculture & bois d'œuvre au Bénin).

Pistes de financement

Peu de pistes de financement des EV ont été identifiées, mais certains cas de figure intéressants peuvent être mentionnés. Au total, une quinzaine de rencontres avec des potentiels bailleurs / financeurs ont été organisés dans plusieurs pays notamment en Tunisie, à Fidji, au Kenya et au Mozambique. Dans certains cas, les rencontres ont pu aller jusqu'à la discussion de pistes de financement possibles pour permettre la mise en œuvre des EV (filiales eaux minérales conditionnées et ciment en Tunisie). Dans d'autres cas, les discussions sont restées plus générales et ont porté sur les secteurs concernés (au Kenya par exemple avec une banque privée locale pour le district de Kajiado). Certains partenaires techniques et financiers, principalement l'AFD, ont participé à quelques réunions de concertation mais ces interactions n'ont pas abouti à l'identification de sources de financements. A Fidji, de potentiels financements issus des ressources des districts ou de banques publiques (Fiji Development Bank – FDB, Investment Fiji, Bred Bank Fiji, Reserve Bank of Fiji) ont été évoqués pour 2023.

Il est intéressant de noter que les entreprises privées participant au processus ont pu être considérées par les autres acteurs comme de potentiels financeurs des EV ; d'abord au titre de la mise en œuvre de leurs propres EV mais également au titre de « bailleurs » pour d'autres acteurs en ligne avec leurs politiques de RSE par exemple. Dans certains pays, comme au Sénégal, cela a pu constituer un frein à la participation de grandes entreprises privées au dialogue.

Par ailleurs, les entretiens ont révélé que les acteurs selon leur sphère d'appartenance (publique ou privée) ont des réflexes de recherche de financement différents. En effet, la plupart des acteurs privés interrogés évoquaient plutôt des pistes de financement des EV envisagées via des banques commerciales ou en lien avec de possibles subventions étatiques. Les acteurs publics quant à eux, ou les membres de l'équipe projet, ont plutôt en tête des cibles de financement provenant de bailleurs internationaux. Selon les types d'engagement à financer, l'une ou l'autre de ces cibles pourront effectivement être pertinentes.

Enfin, à l'image de ce qui a été fait en Tunisie (Tableau 8), le secteur bancaire est considéré comme un secteur important à engager pour créer un effet de levier via les conditionnalités de financement notamment. À Fidji par exemple, lors des réunions avec des institutions financières (Fiji Development Bank – FDB, Investment Fiji, Bred Bank Fiji, Reserve Bank of Fiji) le projet BIODEV2030 a pu être présenté et des discussions se sont tenues sur le secteur bancaire en général. Si l'Investment Act de Fidji de 2021 met en place des restrictions à l'investissement pour les secteurs basés sur l'exploitation des ressources naturelles, il est néanmoins ressorti que l'intégration des enjeux de biodiversité dans les décisions d'investissement n'est pas tout à fait homogène. Certains acteurs ont mis en place des conditionnalités environnementales et des mécanismes de rapportage pour l'obtention de prêts au-delà d'un certain montant, d'autres ont seulement évoqué une politique environnementale.

En Tunisie, le secteur bancaire a été intégré à toutes les étapes du projet. Dès le début, il était représenté au sein de la plateforme principale de pilotage. Par la suite, plusieurs tables rondes ont été organisées avec les acteurs financiers. A l'issue de ces réunions, le Conseil Bancaire et Financier représentant les principales banques et institutions financières du pays a signé une charte dans laquelle les membres s'engagent notamment à intégrer des critères en faveur de la biodiversité dans les décisions d'investissement et d'évaluation des risques. Pour l'application de cette charte, une taskforce sera mise en place dans l'objectif de déterminer un plan d'action.

Encadré 6. L'implication du secteur bancaire : l'exemple de la Tunisie

Récapitulatif des principaux facteurs de succès & obstacles au processus d'EV

Ce récapitulatif est non exhaustif et les facteurs mentionnés sont principalement issus des entretiens conduits par Altai Consulting.

	Facteurs de succès	Obstacles
Facteurs internes au projet	Adaptation des acteurs pertinents à mobiliser en fonction des contextes locaux au-delà du spectre public/privé/OSC (Ouganda ; Fidji)	Temps de dialogue trop restreint (tous)
	Présence préalable des opérateurs dans le pays (tous sauf Guinée, Bénin, Éthiopie)	Manque de capacités pour l'animation des dialogues
	Utilisation de "champions" pour démontrer la faisabilité des changements souhaités (Fidji)	Incertitudes liées à la poursuite du projet n'a pas encouragé les acteurs à prendre des engagements (tous)
	Création de comités ad hoc pour simplifier les processus de validation	Diagnostics parfois considérés comme peu pragmatiques car n'ayant pas suffisamment impliqué le secteur privé ou n'incluant pas assez d'analyses coûts-bénéfices liées aux changements de pratiques
	Capacité à faire rayonner le projet BIODEV2030 / les parties prenantes impliquées et leurs engagements au-delà des sphères de représentation de BIODEV2030	Mode d'engagement du privé qui ne prend pas toujours en compte les façons de travailler spécifiques du secteur – (format des ateliers) (Congo)
	Implication d'entreprises engagées en position dominante dans le secteur comme levier pour convaincre le reste de la chaîne de valeur (Tunisie ; Mozambique ; Guyana)	COFIL trop élargi qui a entraîné des délais pour la tenue des réunions (Gabon)
Facteurs externes au projet	Acteurs sensibilisés en amont aux enjeux de préservation de la biodiversité	Périodes d'instabilité politique (Tunisie ; Burkina Faso ; Guinée ; Éthiopie)
	Filières structurées avec des interlocuteurs bien identifiés	Manque d'implantation territoriale de certaines faitières (Burkina Faso)
	Existence de "champions" à mettre en avant (Fidji ; Guyana ; Cameroun)	Relations parfois difficiles avec les Ministères de l'Environnement (pays du Bassin du Congo)

g. Recommandations

Opportunités d'action / d'amélioration dans le cadre d'une réplication de la méthode BIODDEV2030

- **Allouer davantage de temps à la phase de dialogue et de négociation** afin d'assurer la prise de recul des acteurs sur les possibles engagements auxquels ils pourraient se soumettre ; mais aussi d'engager toute la chaîne hiérarchique ou fonctionnelle concernée par ces engagements. Cela aurait peut-être permis également de voir se créer un effet d'entraînement et d'associer d'autres acteurs rassurés par le fait de voir leurs pairs s'engager. Une phase de dialogue plus longue aurait permis également d'affiner les EV et de pouvoir déterminer les conditions et modalités de leur mise en œuvre.
- **Diversifier les modalités de facilitation du dialogue et outiller les équipes terrain pour mener ces facilitations** : les réalités d'intervention dans 16 pays sont nécessairement très différentes et ces spécificités de contexte (culturel, politique, économique, etc.) doivent être prises en compte dans l'animation des dialogues.
 - A ce titre, il semble fondamental que ces dialogues soient animés par des acteurs locaux ou à minima en s'assurant de bénéficier de leur expertise. Il peut également être opportun de disposer de compétences en animation de processus de dialogue et de négociation (ex. modèle des « jeux sérieux » utilisés au Sénégal) avec une expertise interne au projet ou sollicitée en externe ; ou de prévoir un temps de formation dédiée aux équipes projet / coordinateurs nationaux à ces techniques d'animation.
 - Par ailleurs, il semble important de pouvoir adapter les modes de concertation à des pratiques de travail du secteur privé (format d'atelier court, échange de mails, etc.) et d'impliquer au plus tôt le secteur privé dans le design du projet pour s'assurer justement que les méthodes d'engagement sont les bonnes.
 - S'agissant des grandes entreprises, les opérateurs du projet pourraient essayer, à la demande des autres parties prenantes et grâce à leur réseau international, de connecter avec les sièges sociaux des filiales concernées dans les pays d'intervention, pour créer un effet de levier supplémentaire.
- **Collaboration entre mêmes filières** de différents pays : les pays ont finalement sélectionné des filières assez similaires (riz, canne à sucre, etc.) ou le même type de filière (vivrière, maraîchère, de rente, etc.) et la communauté de projet aurait pu créer des « groupes » collaboratifs entre filières qui auraient pu partager des bonnes pratiques à diffuser et échanger sur leurs méthodes d'engagement. Dans les faits, ces espaces de dialogues inter-filières ne se sont pas vraiment constitués même s'il y a pu y avoir des échanges entre les différents pays (lors des cafés biodiversité organisés par EF par exemple ou à l'occasion des grands événements internationaux qui ont jalonné le projet). Une difficulté à anticiper pour l'animation de ces échanges réside dans le décalage d'avancement entre les différents pays d'intervention qui peut être délicat à gérer pour que chacun y trouve un intérêt.
- **Réflexion sur les ambitions en matière d'EV** : à l'échelle du projet, il semble pertinent de réviser les ambitions initialement prévues dans le cadre du mémo de Recommandations internes. Si les dispositions prévues permettent de couvrir parfaitement toutes les attentes possibles d'un EV de qualité, il aurait pu être intéressant de distinguer l'étape d'engagement en tant que telle de la phase de préparation de la mise en œuvre de l'EV (plan d'action, budget par action, etc.) pour afficher plus clairement un séquençage entre les deux temps. En effet, même s'il était très important d'avoir rapidement une idée concrète des conditions de la mise en œuvre, le stade des engagements peut engager des personnalités plus « politiques » (ou en tous cas peut constituer un moment plus stratégique) ; et il appartenait peut-être à d'autres types de compétences/métiers/acteurs cibles de définir dans un deuxième temps le plan d'action et les

budgets nécessaires à la mise en œuvre de l'EV. A l'échelle de ce projet BIODEV2030, dans une phase 1, il était trop ambitieux au regard du temps imparti (2 ans) de viser aussi loin.

- **Rôle des consultants** : les DIAG 2 ont été réalisés par des consultants et ont permis, après des analyses sectorielles poussées, de réaliser à la fois la cartographie des acteurs de la chaîne de valeur de la filière choisie et de déterminer des scénarios d'EV possibles pour les acteurs. Les DIAG2 auraient pu être plus participatifs d'après certains interlocuteurs (2 entretiens).
- **Faire rayonner BIODEV2030** au-delà des instances prévues par le projet et donner les moyens aux parties prenantes d'aller présenter leurs engagements/leur démarche en cours pour créer un effet de levier et potentiellement embarquer des acteurs qui n'étaient pas identifiés initialement.

Opportunités d'action dans le cadre d'une phase 2 de BIODEV2030 (volet dialogue & EV)

- **Accompagner les espaces de dialogues pertinents et moteurs mis en place lors de la phase 1 du projet BIODEV2030.** Dans de nombreux cas, la création de ces espaces de dialogue a été saluée par les parties prenantes au projet. Malgré quelques confusions sur le rôle des différentes plateformes (plateforme projet, plateforme scientifique, groupe de travail thématique, etc.) et leur nombre parfois (trop) important, certaines se sont avérées être de vraies enceintes de dialogue entre des acteurs qui ne communiquaient pas auparavant (privés et publics notamment) ; il semble intéressant de poursuivre l'accompagnement de telles enceintes et viser à leur autonomisation.
- **Montage de projets transformatifs des filières fondés sur les EV ou pistes d'EV.** Les gestionnaires de BIODEV2030 sur le terrain pourront contribuer à la traduction des (pistes d') EV en projets concrets et réalistes, dotés d'un plan de travail et d'un budget. Ils pourraient éventuellement également conseiller, suivre et appuyer la mise en œuvre d'un petit nombre de ces projets (initiatives pilotes) dans la mesure des moyens disponibles pour cette phase 2.
- **Rôle d'« apporteur d'affaires »** : BIODEV2030 pourrait jouer un rôle de programme « référent » entre porteurs de projets et opportunités de financement extérieures existantes dans les pays d'intervention. BIODEV2030 apporterait une assistance technique à travers l'identification et l'aide au montage de projets de mise en œuvre des engagements volontaires, puis dans la recherche de financements. Une telle approche permettrait d'exercer un effet multiplicateur des actions en faveur de la préservation de la biodiversité. Ce rôle d'intermédiaire viendrait répondre à une attente importante exprimée de la part de nombreux acteurs de terrain quant à la nécessité de « centralisation » des opportunités de financement disponibles pour d'éventuels projets de mise en œuvre des EV. Cette dimension nouvelle d'accompagnement technique aux acteurs du privé impliquerait un rôle et donc un profil changé pour les gestionnaires terrain du projet, dépassant les compétences actuelles des AT.
- Le développement de **mécanismes de rapportage territoriaux de suivi des engagements volontaires** pourrait être soutenu, avant d'envisager une réplique à l'échelle nationale. Ces derniers pourraient impliquer des organisations de la société civile en plus des acteurs publics.
- **Conduire des analyses coûts-bénéfices participatives** pour objectiver les coûts, faire participer les parties prenantes à leur identification, à l'estimation de leur intensité relative et aux moyens (conditions facilitatrices) de les réduire et d'augmenter les bénéfices. Cette démarche permettrait de montrer clairement sous quelles conditions les parties prenantes, qui restent à ce jour réfractaires, pourraient s'engager.
- **Appuyer l'élaboration des nouvelles Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB)** : à adapter aux nouvelles cibles du cadre Kunming-Montréal pour les filières sur lesquelles BIODEV a travaillé, cet appui pourrait être d'une grande valeur au regard des toutes les informations récentes produites sur l'état de la biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle dans les pays (DIAG 1) et à l'échelle des secteurs / filières (DIAG 2).

5. ANNEXES

a. Liste des interlocuteurs interrogés

Pays	Organisation	Position	Nom	Date	Catégorie
Benin	Ministère de l'Environnement	PFN CDB	Augustin OROU MATILO	06/03/2023	Public
Bénin	Eco Bénin	AT	Is Deen AKAMBI	23/02/2023	Opérateur
Burkina Faso	UICN	AT	Amadou OUEDRAOGO	28/02/2023	Opérateur
Burkina Faso	APESS	Responsable pays	Mincaillou DICKO	03/03/2023	Privé
Burkina Faso	AICB	Chargée d'Agronomie et de Recherche Développement	Emilienne GUIRE	22/03/2023	Privé
Burkina Faso	(Ex) Ministère de l'environnement	Ancien PFN CDB (jusqu'en février 2023)	Amadé OUEDRAOGO	28/03/2023	Public
Cameroun	WWF	AT	Marie-Madeleine BASSALANG	02/03/2023	Opérateur
Cameroun	SUD Cameroun Hévéa	Senior Manager Sustainability	Gislain NGATCHA NJAFANG	22/03/2023	Privé
Cameroun	AFD	Chargée de mission	Anne-Sixtine VIALLE GUERIN	27/03/2023	AFD
Congo	WWF	AT	Cornelle KUTIA	28/02/2023	Opérateur
Congo	Fédération Mines du Congo	Secrétaire Général	Florent LAGER	07/03/2023	Privé
Congo	Ministère de l'Environnement	PFN CDB	Guy Ganga LOUAMBA	07/03/2023	Public
Congo	Ministère environnement	Chef de service de la coopération multilatérale	Madzou MOUKILI	15/03/2023	Public
Ethiopie	UICN	AT	Abdeta ROBI	24/02/2023	Opérateur
Ethiopie	Consultant Individuel	Consultant DIAG 1 et 2	Addisu ASEFA	06/03/2023	Consultant
Ethiopie	Ethiopian Biodiversity Institute	PFN CDB	Melesse MARYO	08/03/2023	Public
Fidji	UICN	AT	Tavenisa LUISA	23/02/2023	Opérateur
Fidji	Producteur individuel	Productrice de kava	Latai TIKOTICOKA	09/03/2023	Privé
Fidji	Cakaudrove Province Office	Conservation officer	Asaeli TAMANITOKULA	10/03/2023	Public
Gabon	WWF	AT	Nathalie ESSIMA	08/03/2023	Opérateur
Gabon	AFD	Chargée de mission	Marthe MAPANGOU	20/03/2023	AFD
Guinée	UICN	AT	Martin Luther KOUROUMA	27/02/2023	Opérateur
Guinée	FNPFB	Président	Ansoumane CAMARA	08/03/2023	Privé
Guinée	(Ex) Ministère de l'environnement	Ancien PFN CDB (2014-2022)	Aboubacar OULARE	10/03/2023	Public
Guyana	WWF	Country Manager	Aiesha WILLIAMS	02/03/2023	Opérateur
Guyana	WWF	AT	Devon DUBLIN	02/03/2023	Opérateur
Guyana	GRDB	Chief Scientist	Mahendra PERSAUD	09/03/2023	Public
Guyana	GuySuCo	Head of Reseach	Gavin RAMNARAIN	14/03/2023	Privé
Kenya	UICN	AT	Catherine MUNGAI	01/03/2023	Opérateur
Kenya	Kajiado County Natural Resources Network	Chair	Emmanuel MEMUSI	06/03/2023	Privé
Kenya	KEFRI	Chercheur et consultant indépendant pour DIAG 2	Anthony MWANGI	06/03/2023	Consultant
Kenya	ISFAA	Coordinateur	Dr. Martin OULU	13/03/2023	Privé
Madagascar	WWF	Assistante AT	Lie Haar ANDRIAMANALINA	20/02/2023	Opérateur
Madagascar	WWF	AT	Jean Chrysostome RAKOTOARY	20/02/2023	Opérateur
Madagascar	Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts	PFN CDB	Rantonirina RAKOTOARIDERA	01/03/2023	Public
Madagascar	GAPCM	Secrétaire Général	Eulalie RANAIVOSON	06/03/2023	Privé
Mozambique	UICN	AT	Maria MATEDIANE	22/02/2023	Opérateur
Mozambique	Manmart (farming company)	Layr Farm COO	Lastone BAMOS	24/02/2023	Privé
Mozambique	Confederation of Trade Association	Vice President	Joao Carlos FRADE	09/03/2023	Privé
Mozambique	University Eduardo Mondlane	Researcher	Cornelio NTUMI	17/03/2023	Public
Mozambique	Environment Ministry	Director	Guilhermina AMURANE	21/03/2023	Public
Ouganda	WWF	AT	Simon Peter WEREDWONG	10/03/2023	Opérateur
Ouganda	NEMA (National Environment Management Authority)	Monitoring & Evaluation Manager	Fred ONYAI	10/03/2023	Public
Sénégal	UICN	Directeur UICN Sénégal	Mame Mory DIAGNE	12/03/2023	Opérateur
Tunisie	WWF	AT	Yosr NEHDI	23/02/2023	Opérateur
Tunisie	UBCI	Responsable RSE Banque	Youssef ACHICH	28/02/2023	Privé
Tunisie	AFD	Chef de projet	Joël TEYSSIER	08/03/2023	AFD
Tunisie	Chambre Nationale des Producteurs de Ciment	Directeur exécutif	Salah MHAMDI	08/03/2023	Privé
Vietnam	WWF	AT	Chien VUONG QUOC	03/03/2023	Opérateur
Vietnam	AFD	Directeur	Hervé CONAN	16/03/2023	AFD
Vietnam	AFD	Cheffe de projet	Thai TRINH	45001	AFD